



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

6^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 AUDITOIRE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : Mme Hélène Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page 3
2.	Procès-verbal de la séance du 8 juin 2017	Page 4
3.	Nomination de trois membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Mmes Véronique Loosli (ENT) et Viviane Marolda (PLR) ainsi que de M. Joël Brulliard (PS), démissionnaires	Page 4
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission des Travaux publics en remplacement de M. Thibault Girardin (PLR), démissionnaire	Page 4
5.	Nomination d'un-e délégué-e au Syndicat intercommunal de La Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Viviane Marolda (PLR), démissionnaire	Page 5
6.	Présentation projet Les Chauderons	Pages 5 – 24
7.	Communications du Conseil communal	Pages 24 – 28
8.	8.1. Motion du Parti socialiste : « Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe »	Pages 28 – 33
	8.2. Classement de la motion interpartis « Un programme pour une législature »	Pages 33 – 37
9.	Interpellations et questions	Pages 37 – 43

Date	Statut	Commentaires
13.10.17	Version provisoire pour approbation	
19.10.17	Version provisoire pour approbation	Corrections p. 10, 11, 19 et 22
24.10.14	Version provisoire pour approbation	Corrections p. 3, 4

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 19h30, veuillez prendre place. La 6^{ème} séance extraordinaire de la législature 2016-2020 est ouverte. Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.

J'espère que vous avez passé un bel été ressourçant et que vous avez fait le plein d'énergie pour cette rentrée politique avec un automne riche en terme de projets et propositions qui, je l'espère, seront tout à l'honneur de notre Commune, des citoyennes et des citoyens.

Le Conseil communal a reçu une motion du parti socialiste concernant les collèges de la Rive-de-l'Herbe qui sera traité au point 8.1 et **le Président** en fait la lecture :

« Messieurs,

Par la présente, je dépose une motion au nom du groupe PS pour la séance du Conseil général du 14 septembre 2017.

Recevez, Messieurs, mes salutations cordiales.

Marc Renaud, chef du groupe PS

Le Conseil communal est prié de mettre en œuvre les voies et moyens pour que la population de notre village puisse proposer - dans le cadre d'une démarche participative - des idées destinées à trouver une nouvelle affectation au Collège de la Rive-de-l'Herbe.

Marc Renaud, chef du groupe PS »

Nous avons reçu par courrier la démission du Conseil général de la part de Mme Viviane Marolda ainsi que de M. Thibault Girardin dont je vous lis le contenu :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec regret que je vous fais part de ma démission du Conseil général ainsi que des commissions du Syndicat intercommunal de la Châtelainie de la Thielle et de la Commission de police du feu et de salubrité publique.

La raison en est, notre déménagement dans une autre commune.

Pendant toutes ces années, j'ai pris beaucoup de plaisir dans mes fonctions de conseillère générale et dans les différentes commissions.

Je vous prie de recevoir, M. le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

V. Marolda »

Le Président passe à la lecture de la lettre de démission de M. Girardin.

« Lettre de démission du Conseil général de Saint-Blaise

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La vie étant faite d'opportunités qu'il faut savoir saisir, ma compagne et moi avons eu la possibilité d'acquérir une maison dans la commune de Bevaix pour la fin du mois de juillet 2017.

Par conséquent, c'est avec un grand regret que je vous informe de ma démission du Conseil général de Saint-Blaise ainsi que de la Commission des travaux public au 31 juillet 2017.

L'expérience partagée au sein de ce Conseil, dans la Commission des travaux publics ainsi que dans le PLR, bien que courte, fût très enrichissante. Je tiens par ailleurs à remercier tous les Conseillers généraux de Saint-Blaise pour les moments partagés.

Je continuerai bien entendu à défendre les idées PLR dans ma vie future que ce soit de manière officielle ou au sein d'une nouvelle section.

Avec mes meilleures salutations.

*Bien à vous.
Thibault Girardin »*

Le Président prend acte de ces démissions et remercie chaleureusement Mme Viviane Marolda qui prend une retraite bien méritée afin de profiter de sa vie future ainsi que M. Thibault Girardin pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au sein de cet hémicycle en tant que Conseillère et Conseiller généraux.

Le Président annonce avoir également reçu la démission de Mme Véronique Loosli, commissaire de l'Entente au sein de la Commission de la police du feu et passe à la lecture du contenu.

*« Monsieur le Président du Conseil général,
Mon activité professionnelle me prenant de plus en plus de temps, je n'arrive plus à assurer mes fonctions de membre de la Commission du feu tel que je le devrai. En conséquence, je vous informe de ma démission de cette fonction.
Sincères salutations.
Véronique Loosli »*

Le Président annonce également la démission de M. Joël Brulliard de cette Commission.

Le Président prend acte de ces démissions et remercie chaleureusement Mmes Véronique Loosli, Viviane Marolda ainsi que M. Joël Brulliard pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et leurs investissements au sein de leurs Commissions respectives ainsi que dans la politique locale de notre village.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour. Y a-t-il des propositions de modification à l'ordre du jour ?

M. Sébastien Marti (PLR)

Il y a une erreur à la page 8, M. Marc Renaud fait partie du PS et non pas de l'Entente.

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, **le Président** considère que ce dernier est accepté. Il précise également qu'aucune interpellation n'a été reçue, qu'une motion sera traitée au point n° 8.1 et qu'une proposition de classement sera traitée au point n° 8.2.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Hélène Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 30

Excusé-e-s : MM. Alexandre Buthey, Olivier Clottu, Damien Corti, Dimitri Engel, Vincent Frederick Pickert et Mme Ivana De Cet.

Le Président rappelle que toutes les démissions au Conseil général doivent être annoncées au Président soit, Olivier Thomann (olivier.thomann@nagra.com)

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 16 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Nomination de trois membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Mmes Véronique Loosli (ENT) et Viviane Marolda (PLR) ainsi que de M. Joël Brulliard (PS), démissionnaires.

Le Président donne la parole à l'Entente.

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de proposer M. Frédéric Delcambre.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Delcambre est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,

La sélection étant plus difficile qu'imaginée, pour le prochain Conseil général, nous vous présenterons un nom.

Le Président donne la parole au PS.

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président,

Malheureusement, nous n'avons pas encore de remplaçant.

4. Nomination d'un-e membre de la Commission des Travaux publics en remplacement de M. Thibault Girardin (PLR), démissionnaire.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Michele De Ieso.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Michele De Ieso est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie de son engagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions au sein de cette Commission.

5. Nomination d'un-e délégué-e au Syndicat intercommunal de La Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Viviane Marolda (PLR), démissionnaire.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Ludovic Kuntzer.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Ludovic Kuntzer est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie de son engagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

6. Présentation projet Les Chauderons.

Le Président annonce que le dossier a été reçu en temps et en heure et ouvre la discussion d'entrée en matière.

Le Président passe la parole au Président du Conseil communal pour le détail des tenants et aboutissants du projet.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présentation des acteurs du projet :

Modification du Plan d'aménagement local et Plan de quartier

- *Audrey Girardet, Urbaniste du bureau Urbaplan*

Projet architectural

- *Serge Grard, Architecte*

Représentant du constructeur, la société Bricks SA

- *Henri Lambert*

Questions juridiques

- *M^e Zen-Ruffinen*

Le trafic

- *M. Boss*

Synthèse

- *Claude Guinand, vice-président du conseil communal*

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,*

Permettez-moi de faire une courte introduction, au nom du Conseil communal.

Peu de sujets ou de projets font l'objet d'une information spéciale à l'intention de votre Autorité. Durant ces trois dernières législatures, cela a été quelquefois le cas pour les projets de fusion et pour le projet des collèges de Vigner, notamment.

C'est également le cas ce soir pour le projet des Chauderons, qui constitue certainement une opportunité importante pour notre commune. Cette opportunité s'inscrit dans une situation historique née au milieu des années nonante déjà, et qui s'est développée jusqu'à ce jour.

C'est en effet en 2001, après plusieurs années d'études et d'analyses relatives au développement de la zone urbanisée de Saint-Blaise, que nos prédécesseurs ont fixé dans le Plan d'aménagement, pour l'ensemble du territoire, le pourtour de la zone d'urbanisation, qui inclus la parcelle des Chauderons.

Ce pourtour de la zone d'urbanisation a été confirmé à plusieurs reprises au niveau de l'État et de la région, notamment lors de l'introduction de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, en 2014, et en particulier lors de la récente élaboration du Plan directeur régional, qui considère l'ensemble des communes du Littoral.

Devant cet héritage clair, le Conseil communal s'est efforcé d'obtenir du constructeur un projet optimisé, qui non seulement respecte les exigences légales, ce qui va de soi, mais qui assure également la meilleure qualité possible, c'est-à-dire :

- o qui présente une haute tenue urbanistique et architecturale*
- o qui démontre que les nuisances engendrées sont maîtrisées et restent en dessous des limites usuelles et acceptables pour toute zone urbanisée*
- o qui respecte au mieux les aspects de la nature spécifiques à la zone.*

Dans cette perspective, le Conseil communal a accompagné le traitement des éléments techniques par des consultations diverses. C'est ainsi qu'aussi bien les éléments écologiques, que ceux liés à la circulation de chantier et à la circulation finale, ont fait l'objet d'une attention soutenue. En clair, pour chaque question posée, nous avons toujours cherché les réponses les plus complètes possibles, et nous continuerons bien sûr à le faire, notamment si une question devait ne pas trouver de réponse satisfaisante ce soir.

Mesdames, Messieurs,

Votre Autorité devra dire, en novembre prochain, si elle accepte de modifier le plan d'aménagement local, permettant ainsi d'inscrire dans notre territoire le projet optimisé que nous allons vous présenter ce soir. C'est une décision d'importance, qui vous incombe en premier, en votre qualité d'autorité législative.

Le projet, vous le savez, est contesté par certains riverains des Chauderons, qui ont d'ores et déjà annoncé jusqu'au niveau de l'État que votre décision de novembre, si elle est positive, sera combattue par référendum.

Dans ce cadre, la question nous a plusieurs fois été posée de savoir ce qu'il adviendrait du projet si le référendum aboutit et qu'il est soutenu par la population. Indépendamment de la réponse à cette question, il est de notre devoir politique d'envisager les scénarios possibles et d'en évaluer les conséquences. Nous avons fait cette démarche, bien sûr, et nous serons en mesure, en temps voulu, de vous exposer en détail ces conséquences.

Mais en attendant, le Conseil communal est convaincu de vous présenter, à ce stade de développement, un projet abouti. Il est convaincu également que ce projet est positif pour la Commune en termes d'attractivité, de rayonnement urbanistique, d'amélioration du tissu urbain et social, et également d'un point de vue fiscal.

Nous avons le plaisir de vous présenter ce soir le dossier technique du projet, et nous répondrons à vos questions sur ce sujet. Mais nous tenions à souligner cet aspect plus large de notre vision pour l'avenir de Saint-Blaise, qui fait certainement partie de nos responsabilités d'élus.

M. Jeanneret passe la parole à Mme Girardet

Présentation du Powerpoint



Conseil général du 14 septembre 2017
Séance d'information Les Chauderons



Modification du Plan d'aménagement local et Plan de quartier

14.9.2017 1

Programme de la présentation

Introduction
Alain Jeanneret, Président du conseil communal en charge du dicastère

Modification du Plan d'aménagement local et Plan de quartier
Audrey Girardet, Urbaniste du bureau Urbaplan

Projet architectural
Serge Gard, Architecte

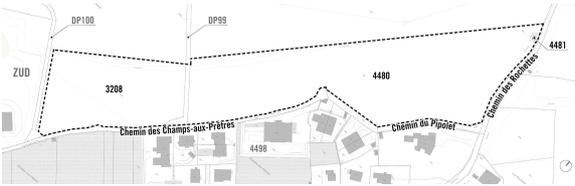
Synthèse
Claude Guinand, Vice-président du conseil communal

Questions et réponses

14.9.2017 2

Introduction

Parcelles concernées



14.9.2017 4

Historique

Intégration du secteur des Chauderons en zone à bâtir en 2001
Zone d'habitat groupé soumise à plan de quartier
70 à 80 unités d'habitat groupé réalisables
Plusieurs faisabilités réalisées

Projet 2013
Projet redimensionné, faisant l'objet d'un plan spécial
Projet gelé en 2015

Nouveau projet 2017
Dès 2015, développement d'un autre projet avec une nouvelle équipe
Dépôt des documents en décembre 2016
Préavis favorable reçu du SAT en juillet 2017
Etablissement des documents définitifs en cours

14.9.2017 1

Le résultat du nouveau redimensionnement

Projet 2013	Nouveau projet 2017
	

14.9.2017 6

Prochaines étapes

Modification partielle du Plan d'aménagement local et Plan de quartier
Préavis du DDTE
Adoption de la modification du PAL par le Conseil général
Adoption du PQ par le Conseil communal
Délai référendaire (modification du PAL)
Mise à l'enquête publique simultanée (modification PAL + PQ)
Approbation et sanction du Conseil d'Etat

Permis de construire
Dépôts d'une ou plusieurs demande(s) de permis de construire
Mise(s) à l'enquête publique
Approbation et sanction du Conseil d'Etat

14.9.2017 7

Modification du plan d'aménagement local et plan de quartier

Il général

7

PAL en vigueur

- Zone d'habitation groupée (logements en bande, min 4 unités)
- 2 périmètres soumis à PQ



14.9.2017

9

Modification du PAL

- Zone de moyenne densité (habitat individuel et collectif)



14.9.2017

10

Modification du PAL

REGLEMENT

- Densité : min 0.9 m²/m³ – max 1.7 m³/m² toits plats
1.9 m³/m² toits à pans
- Hauteur max. habitat individuel : 8.50 m
Hauteur max. habitat collectif : 15 m

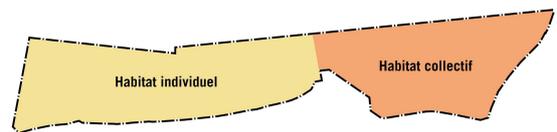
Ces règles sont applicables uniquement au secteur des Chaudeurons.

14.9.2017

11

Plan de quartier

- Deux secteurs différenciés selon le type d'habitat
- Habitat individuel à l'ouest
- Habitat collectif à l'est

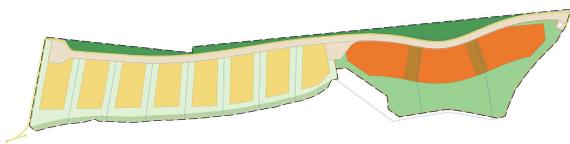


14.9.2017

12

Plan de quartier

- 8 périmètres d'évolution comprenant chacun une unité individuelle
- 1 périmètre d'évolution comprenant trois bâtiments collectifs
- Des aires de verdure privées, collectives, des surfaces en écologiques
- 1 aire de desserte



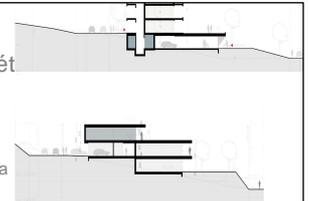
14.9.2017

13

Plan de quartier – volumétrie

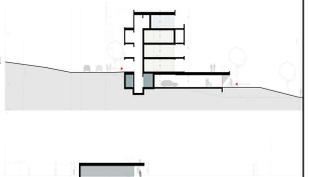
Habitat individuel

- 3 niveaux apparents
- Hauteur moy. max. de 8.5 m à la corniche



Habitat collectif

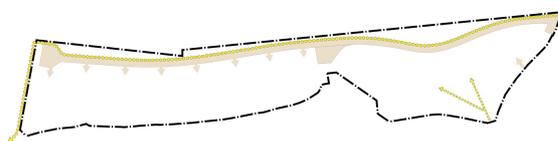
- 3 niveaux + attique
- Parking semi-enterré
- Hauteur moy. max. de 15 m à la corniche



14.9.2017

Plan de quartier - accessibilité

- 1 accès direct par un parking semi-souterrain
- 1 nouvelle desserte au nord du périmètre
- Accessibilité piétonne le long de la nouvelle desserte (servitude publique). Accès depuis l'ouest et l'est



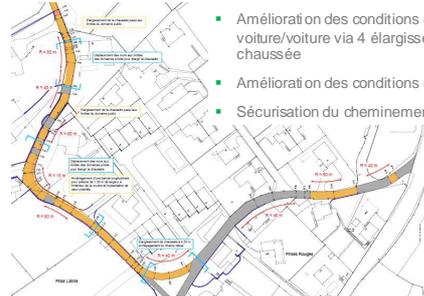
14.9.2017

15

Accès au plan de quartier

Sur le chemin des Rochettes

- Amélioration des conditions de croisement voiture/voiture via 4 élargissements de chaussée
- Amélioration des conditions de visibilité
- Sécurisation du cheminement piétonnier

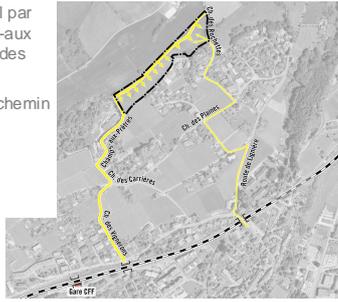


14.9.2017

16

Desserte piétonne du quartier des Chauderons

- Accès piétonnier principal par les chemins des Champs-aux-Prêtres, des Carrières et des Vignerons
- Accès secondaire par le chemin des Rochettes

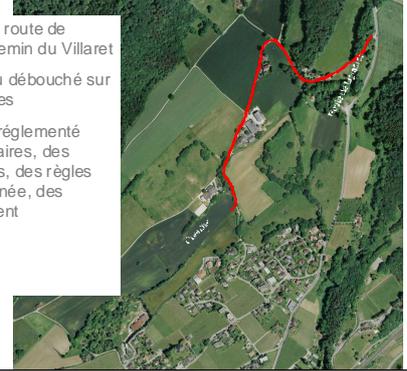


14.9.2017

17

Trafic de chantier : pas d'impact direct

- Itinéraire depuis la route de Lignièrès via le chemin du Villaret
- Assainissement du débouché sur la route de Lignièrès
- Trafic de chantier réglementé au niveau des horaires, des véhicules autorisés, des règles de circulation alternée, des règles de croisement



14.9.2017

Plan des aménagements extérieurs – image illustrative

- Amélioration qualitative du projet en collaboration avec divers groupes



14.9.2017

19

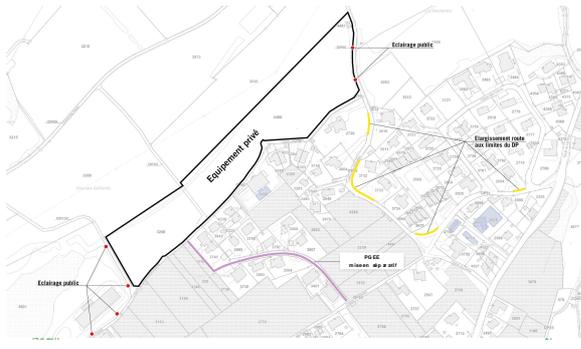
Equipements

- Terrain entièrement équipé au sens de la LCAT (route, eaux, électricité)
- Equipements à réaliser entièrement privés -> à charge du requérant
Hormis poursuite de l'éclairage public sur DP
- Mesure du PGEE
Mise en séparatif canalisation En Vuidegrange
- Elargissement du chemin des Rochettes

14.9.2017

20

Equipements



Présentation effectuée par M. Serge Gard. (diapositives sur les pages suivantes)

Nous avons au départ hérité du projet de 2013 et, avec l'accord de certains riverains, il m'a été demandé d'apporter un aspect qualitatif et un regard neuf par rapport au projet précédent. Je peux comprendre les réticences de la population et même au niveau politique. Même en temps que spécialiste ou généraliste en architecture, j'ai trouvé que le premier projet était un peu trop dense et avec un aspect trop promotionnel. Je crois que le promoteur immobilier voulait aussi apporter

Il fallait donc que je vienne sur le lieu, que j'écoute, que j'observe et que je puisse également respecter ce qui avait déjà été construit, l'individualité, la particularité de chacun. Nous savons très bien que l'acte de construire va déranger, quel qu'il soit. Ne fusse que par le trafic qui augmentera ou par les nuisances du chantier.

Dans mon approche, il fallait redéfinir un programme. Nous travaillons avec les différents groupes, différents spécialistes à l'aménagement du territoire qui nous obligeaient un certain nombre d'habitants par hectare. Il s'est avéré que ce qu'ils désiraient était trop important pour le site. Nous avons fait une proposition inférieure et c'est une chose où nous avons dû débattre avec le SAT pour accepter un nombre inférieur à ce qui était demandé. Ensuite, ayant la chance de construire beaucoup de choses dans le canton, nous avons une grande palette de mandants et nous avons construit autant de la villa individuelle que du collectif, pour la coopérative, pour des logements protégés. Avec toutes cette panoplie, nous avons essayé de voir où il fallait placer certaines fonctions.

Il y a beaucoup de personnes qui nous demandent des lieux privilégiés. Je dois vous avouer qu'il y a des personnes, qui ont les moyens, qui quittent le canton vers la Riviera uniquement car ils veulent avoir une vue sur le lac, avoir un certain nombre de m² et ils ne trouvent rien ici à Neuchâtel. Disons aussi que ce n'est pas parce que nous sommes privilégiés, que nous devons avoir des avantages. Nous avons fait pas mal d'exercices dans le quartier du Corbusier où, tant les personnes en PPE qu'en coopérative, ont les mêmes avantages. Je crois que la mixité sociale est très importante dans un quartier.

Commentaires diapo n°24

C'est pour cela que, s'il faut décider de segmenter le quartier, nous verrons que la partie gauche du logement individuel, se prête très bien à du logement privé, commun, qu'il soit en terrasse, qu'il soit parallèle. Plus l'on va à l'Ouest et plus l'on va vers un cul-de-sac et donc, moins de circulation et c'est donc plus prisé. Il y a une réelle demande.

Dans la partie à l'Est, il y a un certain recul. Nous avons voulu faire que cette zone soit un emplacement collectif. Un endroit où tout le monde peut se retrouver, se promener et qui respecte l'environnement, qui soit paysagé. Nous avons voulu avoir un quartier le plus paysagé possible et également de pouvoir regrouper des personnes dans 2 ou 3 immeubles.

Lorsque l'on dit immeuble, nous n'avons pas envie d'avoir des immeubles stéréotypés, le cube qui vient s'installer, s'implanter sur le comptoir et qui est privilégié car l'on voit tout Saint-Blaise, Marin, le lac, etc... Il fallait pour cela avoir une architecture plus organique, plus naturelle.

Quand l'on dit, organique et naturelle, on essaie de casser les angles droits, l'élément stéréotypé. On essaie de créer des angles, des brisures, de s'avancer vers le lac, de se reculer.

Commentaires diapo n°25

Ces brisures, dans un urbanisme, nous permettent de ne pas découvrir des bâtiments les uns derrière les autres.

Les brisures que nous avons voulu faire ici nous permettent, que lorsque l'on est sur le chemin, d'avoir la perception d'un ou deux bâtiments mais pas du troisième. Il était important pour nous de pouvoir avoir dans la promenade, la perception d'un ou deux immeubles uniquement. Les brisures nous permettent aussi des jeux de reliefs, d'ombrages, ce qui nous permet d'entrer dans la typologie du lieu par la topographie du terrain.

Nous avons une architecture organique. Il n'y a rien de pire que d'avoir des bâtiments, ce qui se faisaient beaucoup dans les années 60-80, où l'on avait un empilement d'appartements. Bien sûr nous allons empiler des appartements, mais Il faut que chaque appartement ait son individualité. Il faut que chacun qui habite son appartement ait la sensation d'être unique dans le lieu. Et il l'est car toutes les ouvertures vont être différentes, tout comme les angles du bâtiment le seront.

Le mobilier urbain, la voiture est quelque chose que l'on essaie de ne pas voir. C'est dérangeant, tout le monde a besoin de voiture, nous le savons bien, mais il ne faut pas la voir. Donc autant la mettre dans le sol. Toutes les places de parc et le parking se trouvent dans un parking semi-enterré. L'avantage de la parcelle est que, aussi bien pour le transport que pour l'écologie, nous essayons d'éviter d'excaver la terre et de l'évacuer autre part. Nous allons essayer d'excaver sur place et d'utiliser cette terre pour la mettre sur une autre partie du terrain.

Le parking sera donc entièrement enterré avec un accès véhicules unique et aussi via la promenade, un autre accès pour pouvoir accéder aux locaux qui se trouvent en-dessous pour les enfants, c'est-à-dire, pour les vélos, les poussettes.

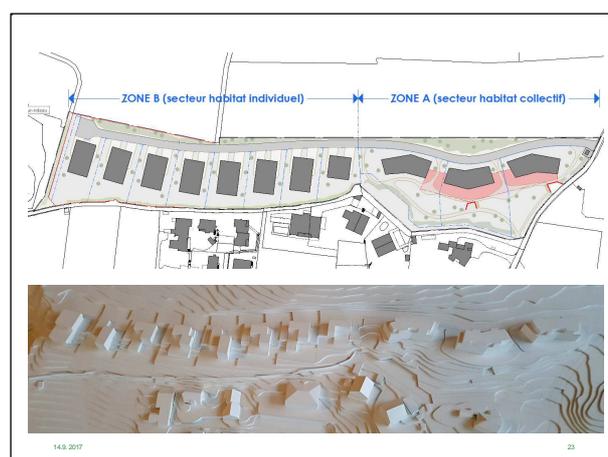
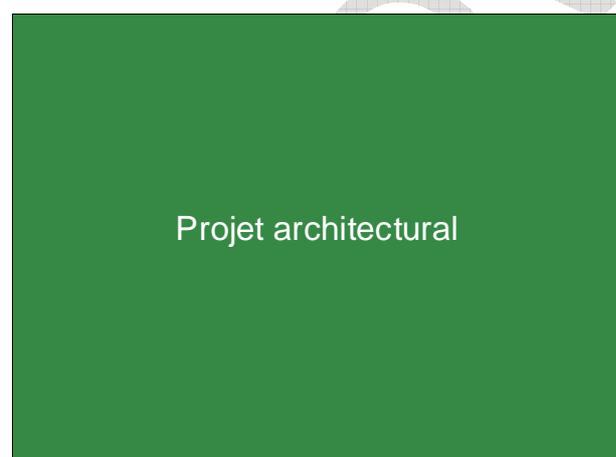
Concernant la zone B, nous avons 8 parcelles, qui varient entre 1'145m² et 1'560m², ce sont des parcelles qui sont suffisamment grandes pour pouvoir construire deux logements superposés et qui permettent aussi la possibilité de faire une piscine pour ceux qui ont les moyens. L'essentiel est de préserver toute cette zone pour la faune et également d'avoir un cheminement et une protection de la faune.

Vous voyez que chaque orientation est faite pour que, depuis le lac, on puisse voir des petits segments et non pas la façade principale.

Commentaires diapo n°23

Nous avons voulu illustrer une volumétrie où l'on a, à chaque fois, un module différent. Il est évident que les personnes qui voudront acquérir une parcelle comme celle-ci, voudront avoir leur propre architecture et donc, il faudra la diversifier.

Description des autres diapositives.



Etude de faisabilité



14.9.2017

24



14.9.2017

25



14.9.2017

26



14.9.2017

27



14.9.2017

28



14.9.2017

29



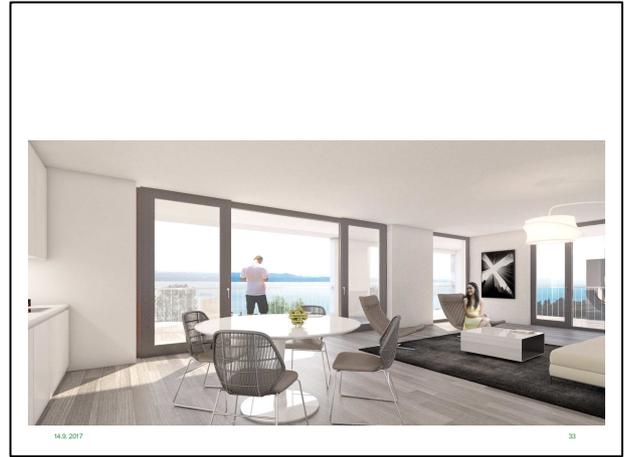
14.9.2017

30



14.9.2017

31



Les alternatives

Abandon du projet	Maintien du projet
<ul style="list-style-type: none"> Le 1^{er} projet est théoriquement réalisable Risques d'indemnités importantes en cas d'abandon total Perte de revenus fiscaux significatifs Désolidarisation des programmes d'aménagement du territoire cantonal 	<ul style="list-style-type: none"> Redimensionnement cohérent Mesures d'accompagnement durant le chantier Mesures d'accompagnement en lien avec la circulation Conforme aux intérêts fiscaux de la commune et à l'aménagement du territoire cantonal

14.9.2017 38

Les inconvénients recensés du projet

- Chantier
 - Inconvénient temporaire
 - Mesures d'accompagnement prévues pour limiter les nuisances
- Trafic
 - Augmentation
 - Circonsrite et sous contrôle

14.9.2017 37

Les avantages recensés du projet

- Ce projet remplace les précédents projets (70 à 80 unités possibles)
- Ce projet est conçu à dimension humaine
 - Densité minimale imposée par le canton respectée
 - Architecture de qualité
 - Intégration réussie
 - Plusieurs types d'habitats proposés
- Arrivée de nouveaux contribuables permettant le maintien d'une fiscalité raisonnable
- Peu d'infrastructures à la charge de la commune

14.9.2017 36

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous espérons que les informations données par les représentants du projet vous auront déjà donné une première ébauche du quartier des Chauderons. J'aimerais vous dire que l'entier du Conseil communal est derrière ce projet et pas seulement le Conseiller en charge du dossier ; c'est tout le Conseil communal qui croit et porte ce projet.

Nous passons maintenant à la partie questions.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Certains indices tendent à montrer que, il y a bientôt 20 ans, l'affectation de la parcelle des Chauderons à la zone à bâtir par le Conseil communal d'abord, puis par le Conseil d'Etat ensuite, pourrait engendrer des doutes quant à sa conformité à la loi:

- *Déjà en 2001, la LAT exigeait une proximité des transports publics et des accès adéquats et demandait de protéger les zones de délaçement et les terrains agricoles*
- *La parcelle des Chauderons a été retirée des « surfaces d'assolements attestées » (terrains agricoles nécessaires à la sécurité alimentaire) pour des raisons dont la conformité à la loi n'est pas établie*
- *Le président de Commune ayant géré le dossier, à l'époque, était parent des principaux bénéficiaires de la plus-value du terrain.*

Même si ce dossier est un héritage pour le Conseil communal en exercice actuellement, nous pensons être redevable à la population d'une grande transparence concernant les origines de ce projet.

Le Conseil communal est-il en mesure, avec rapport à l'appui, de faire vérifier la légalité des trois points sus cités avant la séance d'information de la population, obligatoire et prévue fin octobre?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dire de telles affirmations est grave ! En ce qui concerne le Conseil communal actuel, nous n'avons, peut-être que nous sommes naïfs, aucun signe, aucun indice ou indication qui montrerait que le Conseil communal de l'époque, que le Service de l'aménagement du territoire ou l'ensemble des Services concernés d'alors, aient procédé à des malversations ou qu'ils aient travaillé en dehors de la loi, qui est claire, simple et limpide. La mise en œuvre du plan d'aménagement de 2001 a été faite dans les règles de l'art et le Conseil communal actuel n'interviendra pas afin de trouver, soit disant, des falsifications et des erreurs qui auraient été faites à l'époque.

M. Claude Guinand (CC)

Juste une petite intervention à ce sujet-là également M. Scalbert, vous prenez la responsabilité de vos actes. Vous subirez peut-être, les foudres de M. Haussener qui pourrait vous poursuivre pour les paroles que vous tenez aujourd'hui, qui sont publiques et qui figureront dans le procès-verbal. Il faudrait peut-être que vous mesureriez vos paroles surtout que M. Olivier Haussener n'est pas du tout de la même famille Haussener qui vend les terrains.

Le but de ce soir n'est pas de polémiquer mais seulement de poser les questions qui sont dans le débat et de ne pas soulever des problèmes où il n'y en a pas.

Mme Girardet (Urbaplan)

Je voulais peut-être juste compléter sur la légalité. C'est effectivement un dossier qui est passé au Service de l'aménagement du territoire en 2017, donc en connaissance de la loi sur l'aménagement du territoire, c'est un terrain qui est confirmé au niveau du plan directeur cantonal et du plan directeur régional.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans la loi sur d'aménagement du territoire, autant l'actuelle que celle de 2001, la proximité des transports publics est exigée. Il y a donc une différence entre ce que demande la loi et ce qui a été accepté par le SAT.

Je pose la question, comment est-ce possible, d'avoir cette divergence ?

Mme Girardet (Urbaplan)

La question de l'accessibilité en transports publics, dans le cas des Chauderons, dans les hauts de Saint-Blaise et d'Hauterive, est un sujet connu. Sur la proximité aux transports, nous sommes entre 250m et 550m de l'arrêt de bus le plus proche. La question de l'accessibilité des hauts de Saint-Blaise et d'Hauterive est un sujet qui est abordé et réfléchi au niveau du Conseil communal de Saint-Blaise, mais aussi d'Hauterive.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

Je voudrais encore redire que je n'ai accusé personne, j'ai juste posé des questions, ce n'est pas pareil.

Simplement pour la question de l'accès par le contournement d'Hauterive, c'est peut-être une bonne idée mais à ma connaissance, cela peut être réalisé qu'en 2030 si tout va bien. Alors pourquoi ne pas attendre que tout cela soit clair.

M. Claude Guinand (CC)

Je pense que nous ne répondrons pas à cette question car ni le promoteur, ni la commune, n'attendent 30 ans pour vous faire plaisir et pour construire ce genre de chose.

Mme Dominique Quiroga (ENT)

J'ai deux questions, la première concerne les aspects financiers.

Le projet de Chauderons est si problématique qu'il a dû être périodiquement remanié depuis 20 ans sans pouvoir aboutir.

D'autre part, certains équipements ont été investis de manière très anticipée, par exemple ; nous avons un transformateur électrique situé en bordure de la parcelle des Chauderons sur le haut du chemin des Rochettes qui sommeille depuis 20 ans. Celui-ci aurait coûté CHF 500'000.00 et n'a pratiquement servi à rien jusqu'à présent.

Par ailleurs, l'enfouissement de la ligne à moyenne tension qui est en cours est un investissement qui n'aurait certainement pas été effectué sans le projet des Chauderons. Ce n'est certes pas une dépense financée directement par le contribuable, mais elle l'est par les consommateurs d'électricité que nous sommes tous...

Le Conseil communal est-il en mesure de fournir, lors de l'information publique prévu fin octobre, une compilation des mandats externes et des équipements anticipés dédiés au projet des Chauderons (depuis 1995) avec l'indication des coûts engendrés jusqu'à présent ?

Quelles sont les dépenses à charge de la commune qui sont encore à prévoir ?

Y a-t-il un contrat d'équipement qui va être soumis au Conseil général et que stipule-t-il ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Nous avons une estimation de beaucoup de ces coûts. Beaucoup de ceux-ci ne sont pas à charge de la commune. Vous avez parlé de l'enfouissement de la ligne à haute tension, bien sûr que c'est à charge de tous les consommateurs d'électricité mais la ligne n'a pas été enfouie à cause du projet des Chauderons, ni à cause d'autres projets. C'est une question de sécurité d'alimentation, de techniques modernes et le Groupe E a décidé, sans que nous le lui demandions, d'enterrer cette ligne à ses frais et sans que la commune ne dépense un centime.

Concernant les études, ce n'est pas la commune qui présente les projets, ce sont les constructeurs et propriétaires. Les études qui ont été développées depuis 2001 jusqu'à aujourd'hui, la commune n'en a pas payé. Nous avons fait une compilation des factures que nous connaissons depuis 1995 et 2001, il n'y en a pas eu, pour la simple raison qu'il n'y avait pas de projet sur les Chauderons dans ces dates-là. Nous étions dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement. Pour l'élaboration du plan d'aménagement de l'ensemble de la commune de Saint-Blaise, ce sont des coûts très élevés, de l'ordre de CHF 150'000.00. Des coûts qui servent à la définition de la constructibilité et des règles de construction de l'ensemble du territoire. Ces plans sont à réviser tous les 12 à 15 ans.

Concernant le transformateur électrique, c'est vrai, à l'époque, le Conseil communal, on dit que gouverner c'est prévoir, avait un projet d'urbanisation des hauts de Saint-Blaise. Vous le savez, il y avait la parcelle des Rochettes mais aussi six autres parcelles au Nord et à l'Est, qu'il était prévu d'urbaniser dans les années à venir.

C'est ce que les Conseillers communaux de l'époque prévoyaient, sur la base d'études que nous disposons et qui sont publiques, d'études de la démographie du haut de Saint-Blaise, d'études de recherches d'endroits où l'on peut urbaniser de manière intelligente.

Il fait partie du réseau, c'est peut-être un investissement qui est maintenant moins indispensable mais nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir et nous n'allons pas l'enlever.

L'autre coût important est la mesure 4 du plan général de l'évacuation des eaux En Vuidegrange. Cette mesure, une fois ou l'autre, la commune devra la faire. Nous les faisons au fur et à mesure des opportunités et la mise en œuvre du projet des Chauderons est une opportunité pour faire cette mesure de séparation des eaux, le but étant d'éviter que les eaux claires finissent dans les stations d'épuration des eaux.

Nous aurons ces chiffres, nous les avons, ils sont encore pour certains d'entres eux en cours de recherche et d'affinement. Bien sûr qu'il y a un contrat d'équipement qui est fait entre la commune et le promoteur, c'est de la compétence du Conseil communal, c'est un élément qui est remis au SAT et il n'est pas prévu de le soumettre au Conseil général, mais c'est un document public.

M. Alain Marti (ENT)

Il y a eu un projet de routes de contournement par l'Est, est-ce que ça a été réétudié ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Il y a peut-être une particularité du projet des Chauderons, c'est qu'il ne coûte pas cher. C'est-à-dire, qu'il n'y a pas beaucoup d'équipements à faire pour qu'il soit réalisable. S'il fallait imaginer construire la route à l'Est qui était prévue pour les six autres parcelles qu'il était envisagé d'urbaniser, cela serait complètement disproportionner.

La démonstration qui a été faite est que le chemin des Rochettes suffit largement à absorber le trafic supplémentaire qui sera généré par les lotissements des Chauderons.

Mme Girardet (Urbaplan)

Cette route pouvait se justifier dans le cadre d'un développement plus important. A l'heure actuelle, la loi interdit d'avoir un accès à une zone urbanisée par la zone agricole, c'est obligatoirement comme cela.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

J'avais une question concernant le nombre d'habitants qui sont concernés. Est-ce que l'on peut avoir une estimation ? Et qu'est-ce que cela représente par rapport au taux de croissance de la population de Saint-Blaise sur ces dernières années ?

Mme Girardet (Urbaplan)

Je peux juste redire qu'il est difficile de savoir le nombre d'habitants qu'il y aura. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a 49 logements qui sont évalués donc c'est autour des 150 habitants.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

Il y a eu ces dernières années, une augmentation de cet ordre là aussi. Est-ce que les infrastructures en terme d'écoles, de crèches, sont capable d'absorber cette croissance de 200 habitants, est-ce qu'elle l'a déjà fait ces dernières années ?

M. Claude Guinand (CC)

Les nouveaux collèges ont été pensés et structurés avec l'apport d'une nouvelle population. J'ai tendance à dire que l'on se plaignait, au niveau de l'éorén, d'une réduction du nombre d'élèves. Enfin, avec un tel projet, nous devrions voir le nombre d'enfants augmenter. Nous aurons un taux de croissance rarement vu à Saint-Blaise. On pensait beaucoup sur le Clos Doré mais cela a été plus des rocades entre les habitants de Saint-Blaise, ce qui ne nous a pas amené beaucoup de nouveaux habitants.

M. Alain Jeanneret (CC)

A l'époque, entre 1995 et 2010, il y avait une croissance assez régulière et continue de la population à Saint-Blaise. Cela a été une des raisons pour lesquelles les Conseillers communaux de l'époque s'étaient préoccupés de savoir où l'on pouvait urbaniser pour accueillir cette population supplémentaire. Je pense que chacun d'entre nous a déjà entendu des gens dire « J'aimerais bien venir habiter à Saint-Blaise, mais il n'y a rien... ». Cela veut dire que nous n'avons pas de possibilité d'étendre. Cette possibilité d'urbanisation qui existe encore est pratiquement la seule. Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, on pourra essayer de se concentrer sur la densification dans les zones encore non construites du village. Nous discutons beaucoup avec le SAT concernant l'aménagement des combles et les ouvertures en toiture, ce qui permettrait aussi d'augmenter la population.

M. Marc Renaud (PS)

Nous avons vu sur les plans qu'il y avait deux zones dénommées DP entre les deux parcelles. Sauf erreur, il a été dit que la zone Ouest restait mais pour la zone au milieu, je n'ai pas compris ce qui s'y passait. Est-ce que l'on peut également nous renseigner sur la dénomination « DP » et quels sont les statuts de ce zonage ? Les contraintes et obligations ? Quels sont les statuts de ce zonage ?

Mme Girardet (Urbaplan)

Il s'agit effectivement du domaine public. Il y avait un domaine public qui scindait les deux périmètres du plan de quartier. Il y a tout un système d'échanges de terrains qui est effectué. On conserve le domaine public le plus à l'Ouest, on l'élargit aussi. Cela permettra aussi, par rapport à la carrière, d'avoir une sécurisation du trou et une arborisation. Ce sont des échanges qui sont effectués entre le privé appartenant à l'investisseur et le domaine public, appartenant à la Commune.

M. Alain Jeanneret (CC)

En effet, pour le Conseil communal cela a été un choix que nous avons pris. Un domaine public, c'est toujours difficile de s'en séparer. Comme l'a dit Mme Girardet, nous avons privilégié l'amélioration de la partie Ouest de manière à avoir un domaine public plus large, de pouvoir l'agrémenter, l'arboriser et effectivement de pouvoir le protéger par rapport à la carrière.

Nous avons un droit de passage à pied, public, donc on ne prêterait pas les promeneurs de la région qui peuvent, au lieu de descendre au milieu de la parcelle, descendre au bout de celle-ci.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

Vous avez fait état d'un certain nombre de mesures architecturales et urbanistiques pour la préservation de la nature et de la faune, notamment sur les pierres sèches, maintien des haies, etc.. Quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour, une fois le projet réalisé, assurer l'entretien de manière à garantir la qualité de ces espaces.

M. Alain Jeanneret (CC)

C'est un thème qui a été discuté assez intensément avec le Groupe Nature, pour ne pas le nommer. J'espère que Saint-Blaise sera pionnier en la matière. Il faut que l'on trouve un mécanisme entre le fait qu'une personne privée qui achète une parcelle veuille jouir de son bien, et la possibilité, la nécessité de protéger cet ourlet de la haie au Sud. Nous sommes en discussion avec M^e Zen-Ruffinen pour trouver une solution afin de garantir cela. La Commune est très attentive à ce point et nous avons pour but de trouver une solution.

Mme Dominique Quiroga (ENT)

Je suis beaucoup plus dubitative que vous sur l'attractivité et les retombées positives d'un tel projet. Actuellement, il y a déjà de nombreuses constructions en cours ici à Saint-Blaise (les Terrasses Volantes ou à côté de la Poste, par ex.), ou encore à Hauterive et à Marin ! Pour le moment, quand je regarde ce projet immobilier, moi j'y vois :

- *un mitage du territoire,*
- *un héritage encombrant,*
- *une atteinte au paysage et à une zone de délasserment,*
- *une perte agricole,*
- *des coûts importants pour les contribuables... dont on ne sait vraiment pas s'ils seront compensés par des entrées fiscales notoires !*

En quoi le projet immobilier des Chauderons va-t-il bénéficier aux habitants actuels de Saint-Blaise ?

M. Claude Guinand (CC)

En ce qui concerne la commune de Saint-Blaise, c'est le dernier projet de développement urbanistique que nous avons, aujourd'hui il n'y a plus rien. Il y a les Terrasses Volantes qui vont se faire, et qui ont vraisemblablement eu un bon succès au niveau des gens qui vont acheter ces appartements.

M. Grard l'a dit, il a des gens qui l'interpellent et qui lui demandent s'il a des objets, particuliers, situés dans un endroit magnifique. Le Conseil communal est certain que ces parcelles, respectivement, ces villas, trouveront acquéreurs. Au prix où ces objets vont être vendus, ce sera indéniablement de bons contribuables qui viendront à Saint-Blaise. Nous avons fait un bref calcul, avec des recettes fiscales par famille entre CHF 12'000.00 et CHF 15'000.00 au niveau de l'impôt communal, on est aux alentours de CHF 600'000.00 et CHF 700'000.00 de nouvelles recettes fiscales. Il faut naturellement en déduire les frais d'écolage, frais de crèches. On en était environ à CHF 250'000.00.

Et tous les frais d'infrastructures concernant En Vuidegrange, nous ne les avons pas inclus car, en définitive, cela fait partie du PGEE, un projet qui devrait de toute façon aboutir ces prochaines années, que les Chauderons se fassent ou pas.

Simplement pour synthétiser cela, nous pouvons dire, CHF 600'000.00 à CHF 700'000.00 de recettes fiscales, CHF 200'000.00 à CHF 300'000.00 de charges, donc un montant net entre CHF 300'000.00 et CHF 400'000.00.

En plus, vous qui habitez ce quartier et qui ne voulez pas d'autres habitants dans votre quartier, on donne la chance à de nouvelles familles de venir s'installer à Saint-Blaise. Qu'auriez-vous dit à l'époque si on vous avait dit, non, les voisins ne veulent pas de vous ? Cela donnera de la vie au quartier et cela va donner la chance à des personnes de venir habiter Saint-Blaise. Nous avons un magnifique village ! Donc arrêtons de se battre pour éviter que des gens viennent habiter là. Je pense que vous aurez beaucoup de plaisir, si cela se fait, d'avoir ces voisins là.

M. Lambert (Bricks Development)

En complément par rapport à la question En Vuidegrange et des Rochettes, vous le verrez en détail dans l'étude du dossier, au niveau des infrastructures, il y a des contrats d'équipements. Il y a une participation de la société Bricks dans les canalisations, les infrastructures au niveau des Rochettes. Ce sont des travaux qui auraient dû de toute façon être faits, c'est plutôt une opportunité de réduire les coûts par la réalisation du projet.

M. Alain Jeanneret (CC)

Sur ce point, je souhaiterais ajouter deux choses. On va de nouveau dire que je suis vendu au promoteur mais effectivement, dans le cas présent, la société Bricks investit énormément en dehors de son périmètre pour le bénéfice de leur projet bien sûr, mais aussi au profit de la communauté.

Vous avez peut-être entendu parler du crapaud accoucheur. Là-haut il y en a et la société Bricks a trouvé, en dehors du domaine public, une zone dans laquelle on pourrait éventuellement installer ce crapaud accoucheur avec une zone humide. Les tractations avec les Services cantonaux concernées sont en cours.

On a tous en tête la caricature du promoteur véreux qui ne pense qu'à ses sous. Je remercie la société Bricks, je le fais, ma foi tant pis pour moi, d'avoir cette attitude positive qui nous aide bien.

M. Claude Guinand (CC)

M. Perrot de La Salamandre, avec qui nous avons eu de nombreuses discussions, nous a promis que c'était des crapauds qui ne faisaient pas de bruit, des crapauds silencieux.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

Je voudrais vous remercier pour la présentation car elle est claire et limpide. Vous avez parlé d'un éventuel référendum qui empêcherait que ce projet avance. Qu'est-ce qui se passerait dans le futur ?

M. Claude Guinand (CC)

Il y a deux possibilités : soit si le référendum aboutit, on reviendrait au projet initial avec les 80 unités et au pire, si ce terrain était déclassé, il reviendrait en terrain agricole. La Commune a fait faire une estimation par Wüest & Partner et celle-ci abouti à des dédommagements que la Commune devrait payer. C'est la Commune qui devrait payer et cela avoisinerait les CHF 12 à 20 millions. Sans compter les frais de recours, les frais d'avocats et les frais de procédures. Faites le calcul, cela serait entre 15 et 16 points d'impôts qui devraient être augmentés.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

Une remarque : refuser une modification du plan d'aménagement n'est pas remettre la parcelle en zone agricole, c'est quelque chose de très différent.

M. Alain Jeanneret (CC)

Oui vous avez raison. Mme Quiroga a parlé tout à l'heure d'un héritage encombrant ; nous n'avons jamais dit que cela était encombrant.

Nous nous sommes efforcés pendant des années d'améliorer le projet, je ne comprends pas pourquoi vous seriez contre, ce n'est pas logique. Nous avons une situation de départ, que l'on a héritée, qui n'est satisfaisante pour personne, et nous essayons de l'améliorer. Nous l'avons améliorée de façon conséquente et maintenant nous avons un projet de qualité, et qui nécessite ce plan d'aménagement local.

Cela serait ridicule de refuser le plan d'aménagement local. Nous retomberions dans la situation actuelle qui est celle d'habitats groupés soumis à plan de quartier. Autrement dit, qui nous dit que personne n'irait construire une dizaine de rangées de maisons mitoyennes, pire que ce qui était sur le projet de 2013. Vous pourrez faire opposition à la construction mais vous n'aurez aucune chance car cela sera dans les règles et dans les hauteurs.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

L'évolution qui est décrite est celle du retour à un habitat groupé etc.. Ce que l'on voit dans l'histoire du projet c'est que l'on part d'un habitat groupé et l'on se rend compte très vite que ce n'est pas adéquat. Ensuite, on passe à un 2^{ème} projet, une variante moins dense, que l'on laisse tomber. Maintenant, une variante encore moins dense. Est-ce qu'il y a vraiment une opposition du Canton ? Est-ce qu'une faible densité aurait été possible ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Je me permets de dire que M. Grard a peut-être eu un mot malheureux concernant cette densification et j'aimerais que Mme Girardet dise quelque chose à ce sujet. Evidemment, le SAT a accepté les densités proposées, qui sont des densités moins grandes, pour le bienfait du projet, mais en aucun cas, ces densités ne correspondent pas à la réglementation actuelle de la loi sur l'aménagement du territoire.

Mme Girardet (Urbaplan)

Le Canton est effectivement très attentif à la densité qui peut se faire sur ce site. La différence entre les deux projets est beaucoup plus liée à l'emprise au sol. Nous respectons la zone de moyenne densité et c'est quelque chose qui est obligatoire.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Ma question est de savoir pourquoi nous n'avons pas fait en faible densité ?

Mme Girardet (Urbaplan)

Ce n'est pas possible et ce n'est pas souhaité au niveau cantonal. Nous sommes dans une zone d'habitations groupées. Passer en zone faible densité cela serait dédensifier la zone actuelle et cela ne respecterait pas la notion de l'aménagement du territoire.

M^e Zen-Ruffinen

Vous savez que l'aménagement du territoire en Suisse est d'abord géré par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Cette loi a subi une modification en 2014 dans le sens d'une densification. La Confédération oblige les cantons à densifier davantage afin d'éviter un mitage de terrain. Les cantons n'ont pas le choix et ne peuvent pas revenir en arrière.

En ce qui concerne les discussions avec les protecteurs de la nature, d'autres cantons ont déjà introduit la solution, à savoir comment l'on peut obliger les propriétaires à respecter le traitement du sol compatible avec la protection de l'environnement.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

J'aurais voulu avoir des précisions concernant le chemin des Rochettes, en ce qui concerne les coûts, qui supporte quels types de coûts ? Est-ce que le terrain qui est actuellement occupé par des propriétés privées est simplement remis sans échange financier ? Qui reconstruit les murs, qui paie, etc. ?

M. Alain Jeanneret (CC)

En ce qui concerne le chemin des Rochettes, nos prédécesseurs avaient bien fait les choses. Il y a des accords écrits qui précisent que la commune, à bien plaisir, laisse les propriétés comme elles sont et précisent aussi que, au besoin, la commune peut récupérer ces terrains. Ces coûts, de CHF 400'000.00 – CHF 500'000.00, seront pris à moitié par le promoteur, la commune supportera l'autre moitié.

Nous avons parlé des revenus fiscaux et des dépenses du coût de l'élève, ce sont des coûts qui sont annuels et qui reviennent chaque année. Par contre, ces coûts-là qui sont des investissements d'infrastructures ne sont faits qu'une fois. Ce qu'il est important de comprendre c'est que, oui il y a des coûts, même si l'on tient compte de la mesure du PGEE de l'aménagement du chemin des Rochettes. Par rapport au revenu moyen que l'on peut attendre et qui sera certainement là, à moins que Federer ne vienne habiter là alors on serait tous sauvés. Mais si l'on a des citoyens plutôt aisés, il faudra tout de même un peu de temps pour amortir ces coûts d'investissements.

Un autre élément, surtout pour le PGEE, nous avons obligatoirement des réserves financières pour ce genre de chose et c'est l'occasion de les investir.

M. Marc Renaud (PS)

Nous allons voter sur les modifications du plan d'aménagement, nous avons eu une présentation d'un plan de quartier, l'architecte a parlé que les habitations individuelles seront personnalisées, je voulais savoir jusqu'à quel point elles peuvent l'être ? Et si le fait de voter la modification du plan d'aménagement veut dire que l'emprise au sol, pour une densité moyenne, sera cette emprise-là au maximum ? Est-ce qu'il y a du jeu ? Et jusqu'à quel point ?

Personnaliser l'architecture, cela peut être positif, mais est-ce qu'il n'y a pas des aspects d'homogénéités afin de se mettre en harmonie avec l'environnement ?

Mme Girardet (Urbaplan)

L'établissement d'un plan de quartier, dans le canton de Neuchâtel doit respecter le plan d'aménagement en vigueur. Les règles d'esthétisme sont celles qui sont applicables sur tout le territoire de Saint-Blaise en lien avec le plan d'aménagement et de construction en vigueur. Ce point-là est traité comme pour toutes les maisons qui sont au niveau de la commune. Au niveau de

l'emprise, c'est effectivement une emprise maximale qui est fixée par zone dans toutes les zones d'habitations. Le plan de quartier respectera l'emprise de la zone de moyenne densité.

M. Marc Renaud (PS)

Sur les plans que l'on a vu, l'emprise est maximale ou moyenne ? Est-ce qu'il est possible d'avoir une emprise plus grande même en respectant les directives des zones de moyennes densité ?

Mme Girardet (Urbaplan)

Le projet respecte l'emprise de la zone de moyenne densité. Les questions d'emprises peuvent être relativisées vis-à-vis des éléments qui sont semi-enterrés et qui, à la fin, seront entièrement végétalisés et sous terre. Le projet respecte l'emprise de la zone de moyenne densité.

M^e Zen-Ruffinen

Pour compléter ce que vient de dire Mme Girardet, ce que vous avez vu sur les images, ce n'est pas l'emprise mais le périmètre d'évolution dans lequel la construction doit se situer.

M. Grand

En tant qu'architecte, on doit respecter les règlements en amont et en même temps, on doit respecter les programmes spécifiques de chaque demandant. Acquérir une parcelle de cette importance demande aussi une certaine liberté de celui qui va venir, avec son propre programme, avec ses propres demandes.

Bien sûr qu'il y a aussi la réglementation communale qui va interdire de faire des bonbons roses. La personne est libre de faire ce qu'elle veut chez elle mais à l'extérieur il doit y avoir une intégration. L'intégration par rapport à quoi ? Si vous voyez le quartier en général, il y a beaucoup de formes d'expressions différentes, il n'y a pas d'unité, c'est actuellement très éclectique. Contraindre les gens, dans un lieu déjà éclectique, avec un style architectural déjà prédéterminé, c'est difficile. Nous avons pu faire des exercices, de façon théorique, avec le promoteur, en disant : nous allons développer 5 - 6 villas types, mais est-ce que les gens vont mettre 2 ou 3 millions dans une villa type ?

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

J'ai une question concernant le programme d'évacuation des eaux. Je n'ai pas encore approfondi la question mais est-ce que l'on ne devrait pas commencer plutôt par le bas que par le haut.

M. Caryl Beljean (CC)

Par rapport à l'évacuation des eaux du quartier des Chauderons notamment en passant par le chemin En Vuidegrange, la mesure 4 est totalement autonome. Elle ne va pas jusqu'au bas dans le réseau communal, elle descendra En Vuidegrange et partira vers les constructions du Ruau. C'est une conduite qui sera autonome directement.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

C'est ce que vous appelez la mesure 4 ?

M. Caryl Beljean (CC)

Oui, c'est un réseau indépendant de toutes les autres évacuations. Le réseau principal du village ira vers le lac et celui-ci ira vers le Ruau. Il finira également dans le lac mais par d'autres intermédiaires.

M. Charles Constantin (PLR)

Lors de la dernière séance du Conseil général, un Temps Présent était consacré à la situation dramatique du Canton de Neuchâtel. L'exode des contribuables est une réalité dans notre canton. De plus, Neuchâtel a un problème démographique. Alors que la population suisse a crû de 22%, ces 25 dernières années, la population du canton de Neuchâtel a seulement progressé de 10%. Pendant ce temps, Fribourg a progressé de 46%, Vaud de 32%, Valais de 30%, Genève de 27%.

Le promoteur a expliqué que de nombreuses personnes étaient à la recherche de biens immobiliers avec une vue sur le lac et qu'elles allaient les chercher sur la Riviera. Il y a donc un véritable enjeu pour Saint-Blaise et Neuchâtel. Ma question est donc : Quelle est la perception du Conseil d'Etat sur un tel projet ?

M. Claude Guinand (CC)

Le canton est totalement pour ce projet. Nous avons d'ailleurs reçu un courrier du Conseiller d'Etat Laurent Favre concernant ce dossier, qu'il soutient entièrement. Et on peut penser, en fonction de la difficulté que l'on a dans ce canton, à avoir et surtout à conserver de bons contribuables, qu'ils applaudiront des deux mains le jour où ce quartier sera développé.

M. Lambert (Bricks Development)

Je souhaiterais faire juste un petit aparté avant. Je vous remercie de relever le fait que nous sommes motivés au niveau du groupe Bricks de réaliser un projet de qualité. C'est le cas, nous sommes sensibles au lieu. C'est aussi pour cela que nous nous sommes associés à des bureaux de qualité. Je tiens à relever aussi que les bureaux de Serge Grard ont obtenus, cette semaine, trois prix pour les meilleurs projets au niveau de la Suisse romande, et je les félicite. Si cela vous intéresse, il y aura un article qui paraîtra cette semaine dans Bilan concernant ces projets.

Concernant votre question sur le démarrage du chantier, M. Jeanneret vous a présenté les différentes étapes. Cela serait à aboutir au niveau du plan d'aménagement et du plan de quartier. Une procédure qui pourrait aboutir au début voire milieu de l'année prochaine. Il faudrait ensuite qu'on établisse le permis de construire et l'on peut compter, pour toutes ces étapes, un an et demi ; on pourrait commencer ce projet en 2019. Vos premiers contribuables arriveraient en 2021.

M. Roland Canonica (PLR)

C'est une question de béotien mais j'aimerais être sûr de ce que nous allons voter au Conseil général. Est-ce que la dérogation sur la hauteur sera acceptée uniquement sur les logements groupés ou est-ce quelle sera valable pour l'entier du terrain ?

Mme Girardet (Urbaplan)

Il n'y aura pas de dérogation. Ce qui vous est présenté aujourd'hui, c'est une modification du plan d'aménagement considérant que, concernant la réaffectation, il y a des règles spécifiques qui sont fixées pour Les Chauderons, et le plan de quartier, qui est finalement le document qui est hiérarchiquement en-dessous, doit respecter l'ensemble des règles du plan d'aménagement. Il n'y a pas de dérogation.

M. Roland Canonica (PLR)

On est d'accord qu'il y a une différence entre les logements groupés et les appartements individuels. Certains vont jusqu'à 15 mètres alors que les autres sont je ne sais plus à combien.

Mme Girardet (Urbaplan)

Ce sont deux règles qui sont fixées.

M. Roland Canonica (PLR)

On ne se retrouvera pas avec toutes des villas à 15m. ?

Mme Girardet (Urbaplan)

Non.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

La séparation entre ces deux zones est fixée dans le plan d'aménagement ? Nous n'allons pas nous retrouver, s'il n'y a pas d'acheteurs pour les villas par exemple, avec 3 ou 4 immeubles à 15 mètres à la place des villas ?

Mme Girardet (Urbaplan)

Elle est effectivement fixée dans le plan de quartier.

M. Claude Guinand (CC)

S'il n'y a plus de questions, il ne me reste plus qu'à conclure cette soirée en vous remerciant des questions qui ont été posées. Nous espérons que les éclaircissements ont été suffisants. Le prochain stade est la séance pour la population en octobre et vous prendrez la décision lors du Conseil général de novembre ou décembre.

Il me reste à remercier nos intervenants, nous allons juste effectuer une petite pause afin de permettre aux intervenants de quitter les lieux.

Le Président remercie M. Guinand.

Le Président demande à prendre place et précise qu'avec l'arrivée de M. Olivier Blanchoud et M. Eduardo Dos Santos Dias, nous sommes donc 32 et la majorité passe à 17.

7. Communications du Conseil communal

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

1. La Poste

Une délégation du Conseil communal a reçu hier un représentant de la Poste afin qu'il nous décrive l'avenir de l'Office postal de notre village et des conséquences que cela implique.

Après un descriptif de l'évolution du marché en matière de communications (courriers, colis et trafic des paiements), informations dont vous avez eu connaissance par les nombreuses communications faites ces derniers mois par la Poste, nous avons compris rapidement que le bureau postal de Saint-Blaise était condamné à disparaître dans un délai relativement bref de quelque 12 mois environ. Le local va être vendu et les collaborateurs vont prendre leur retraite. Le même sort est prévu pour le bureau de la Coudre alors que celui d'Hauterive sera maintenu.

Pour notre village le service postal évoluera de la manière suivante ; la distribution telle qu'effectuée aujourd'hui ne subira pas de changement.

Pour le reste des services postaux deux alternatives se présentent :

- La création d'une agence partenaire sous la forme d'une sorte de guichet postal dans un commerce du village (pharmacie, boulangerie, kiosque etc) qui proposera les services principaux quant aux colis non délivrés, vente de timbres, envois de colis et de lettres etc. A noter que le trafic des paiements sera restreint pour des questions de sécurité.
- Le service à domicile est une alternative surtout proposée à des communes rurales avec des habitations très réparties géographiquement. Cette variante sous-entend que la grande majorité des clients reste à la maison et est éloignée du centre de la Commune.

Pour le Conseil communal les tâches à effectuer ces prochaines semaines consistent :

- A signer le PV de cette séance avec le représentant de la Poste qui va nous être remis ces jours.
- Il va falloir se prononcer sur l'alternative choisie parmi les deux que je viens de décrire.
- Il s'agira de désigner, au cas où le choix se porte sur la première alternative, qui des commerces « papables » est le mieux à même à satisfaire la population Saint-Blaise en matière de services postaux. La Poste ensuite contactera le commerce désigné pour engager les négociations.

Une fois ces actions menées, la Poste va communiquer aux autorités de Saint-Blaise, comme à la population, les décisions prises sous la forme de courriers, flyers et séances d'informations à la population.

2. Bâtiment nautique

Les travaux préparatoires vont bon train. Le Conseil communal s'est assuré les services de l'architecte qui a mené à terme le projet des Fourches. Trois séances de chantier ont eu lieu à ce jour, dont une avec des représentants de la société Ichtus. Les plans ont été affinés et nous nous sommes mis d'accord sur un projet quasi définitif ; seuls quelques détails restent encore à régler. En parallèle, des offres ont été demandées aux différents corps de métiers concernés.

Concernant la préparation des travaux de déconstruction, les membres des sociétés ont jusqu'à la fin du mois de septembre pour évacuer leur matériel propre. Un container pour entreposer le matériel de la société Ichtus va être installé, pour quelques mois, le long du bâtiment de la société de sauvetage. Le début des travaux de démolition est prévu le lundi 23 octobre.

3. Rappel de l'apéritif villageois

Rappel de l'apéritif villageois qui aura lieu demain dès 18h00 au temple de Saint-Blaise.

On me signale que le Conseil communal est très déçu de la position de la Poste et de la décision qui a été prise. Je crois qu'après quelques minutes d'entretien, on s'est aperçu que le géant jaune a fait son rail et que l'on n'a pas vraiment le choix. C'est vrai que les arguments invoqués sont difficilement combattables quand on voit l'évolution du marché dans le domaine de la communication au sens large, on a de la peine à imaginer le maintien d'un guichet qui a 200 visites par semaine et qui emploie 2 personnes.

C'est la conclusion à laquelle on arrive et il est vrai que nous ne sommes pas satisfaits de cette décision.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Toujours au sujet de la Poste, le Conseil communal a été contacté par au moins 2 syndicats qui défendent les offices postaux. C'est un combat qui se joue à un niveau qui nous dépasse, mais il y a des gens qui combattent. Si certains d'entre vous sont intéressés à avoir ces contacts avec les syndicats, nous sommes prêts à vous les donner.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Beaucoup d'années après l'achèvement de la route nationale 5 au bord du lac, les tractations cadastrales très compliquées entre l'État, la commune de Saint-Blaise et certains propriétaires institutionnels et privés, ont formellement abouti. Nous avons signé cette semaine les derniers actes notariés.

Pour notre commune, le résultat le plus marquant est le fait que nous sommes devenus propriétaires du bien-fonds 4388, d'une surface de 1'188 m². Ce bien-fonds est situé rue de la Musinière, en face du garage Grenacher.

Comme nous vous en avons déjà informés, cette parcelle a fait l'objet, durant ces dernières années, de plusieurs demandes d'achat de la part de tiers. Le Conseil communal ayant l'intention d'y construire des appartements de type protégés, nous avons invité les intéressés à nous proposer un projet allant dans ce sens. Après évaluation des offres reçues, le Conseil communal a choisi de collaborer avec la coopérative d'utilité publique Arc-en-ciel.

Cette coopérative, fondée en 2009, a pour objectif d'offrir sur le marché neuchâtelois des logements à loyers modérés et avec encadrement. Elle ne poursuit aucun but lucratif et n'effectue aucune opération spéculative.

Un projet d'immeuble a débuté avec cette coopérative. Nous vous informerons régulièrement de l'avancement de ce projet.

Le Président remercie M. Jeanneret et donne la parole à M. Beljean.

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Plusieurs informations concernant le domaine public.

1. Curage du Ruau

Vous l'avez constaté, dans le village, un gros camion à pression travaille devant le temple. C'est un camion qui est utilisé pour curer le Ruau. L'an passé, il y a eu de belles inondations suite à des pluies diluviennes. Afin de parer à de prochaines inondations, nous avons décidé de curer la partie du Ruau qui se situe entre l'ouverture devant le temple jusqu'à l'autre côté de la RC 5.

Il s'agit d'un partenariat avec l'Etat de Neuchâtel, avec lequel nous avons signé un contrat d'entretien du Ruau. La commune sera responsable de l'entretien des rives, de tailler les haies et les arbres qui en sont proches, et l'Etat est responsable de la structure du Ruau, c'est-à-dire, d'enlever le tuffe quand il y a la nécessité de l'enlever.

2. Eclairage public

Les deux candélabres prévus sur la route de Lignières sont en fonction et remplissent leur fonction d'éclairage. Le chemin du Diable est éclairé. Il était prévu que sur la route de Soleure soit traversée par un passage piéton éclairé, les travaux sont terminés. Les travaux à la ruelle du Lac sont terminés, le goudronnage également et une petite parcelle verte a été mise en place.

3. Parking Mouson

D'autres projets en cours occupent le Conseil communal. La dernière parcelle de Saint-Blaise en direction de la Tène, à la Musinière, est connue pour son amas de véhicules. Nous avons décidé de remettre de l'ordre sur cette parcelle. Hors cette parcelle appartient pour moitié à la commune de la Tène et pour moitié à l'Etat de Neuchâtel. L'Etat de Neuchâtel nous a proposé de nous céder la parcelle gratuitement. Nous avons présenté le projet à la Commission financière, qui l'a accepté. Nous menons des discussions avec la commune de La Tène afin de mettre en place un projet de stationnement régulé, de manière à ce qu'on n'ait plus n'importe quoi sur place. Nous allons mettre

de l'ordre.

4. Centre du village

Il y a une motion pendante pour le réaménagement du centre du village. Nous l'avons également mentionné dans le plan de législature et une étude a été lancée. Cette étude nous mènera à un travail par étapes et la première pourrait être réalisée dans le courant de l'année prochaine. avec une demande de crédit qui vous sera présentée au Conseil général de novembre.

L'idée est, dans un premier temps, de réaliser le carrefour de la crèche « Haut comme trois pommes » pour ensuite se diriger vers le temple et aller jusqu'à la maison de commune selon un projet qui a été présenté à la Commission des travaux publics.

Le Président remercie M. Beljean et passe la parole à M. Noyer.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je rebondis sur le carrefour de la crèche pour vous informer que la crèche fête ses 5 ans le 29 septembre et que ce carrefour sera fermé sur l'avenue de la Gare.

La Croisière des aînés s'est déroulée le 4 septembre, avec plus de 200 participants. Tout s'est très bien déroulé, je crois que les retours ont été très positifs. De notre côté, le Conseil communal y a participé en quasi intégrité et nous étions aussi très satisfaits de cette sortie avec nos aînés.

En ce qui concerne la Commission de la police du feu, j'ai pris connaissance que le PS et le PLR n'avaient pas réussi à repourvoir les postes. J'insiste de nouveau afin de dire que je sais que c'est une commission qui doit prendre du temps. Par contre, c'est vraiment important que tous les postes soient dotés afin que l'on puisse faire les visites planifiées chaque mois. Je vous remercie, pour le prochain Conseil général, de bien vouloir redoter ces positions.

Et enfin, pour le Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs, vous avez peut-être vu qu'il y avait eu des postulations pour des assistant-e-s social-e-s. Nous avons engagé deux assistantes sociales, une à 90% et une à 80% et ceci dans le cadre d'un projet qui va être discuté ce mois-ci encore dans la Commission sociale régionale, qui aura pour but de redonner leurs rôles aux assistants sociaux et donc de libérer du temps pour pouvoir faire de la réinsertion professionnelle.

Encore un mot sur le budget de la facture sociale, en 2017, c'est quelque chose qui grève les comptes à hauteur de 1.5 millions de francs. En 2017, il y a une augmentation de plus de 4.5 % de dossiers actifs au niveau cantonal. La facture sociale, en prenant tous les composants, représente CHF 216 millions auxquels les communes participent à 40%. Je vous laisse faire un rapide calcul sur les 4.5% d'augmentation de dossiers, cela ne sera pas très agréable sur les comptes. Nous avions prévu cela en partie mais nous risquons quand même d'avoir une augmentation qui se chiffre entre CHF 50'000.00 et CHF 80'000.00.

Le Conseil d'Etat est en train d'établir son budget 2018, dont le budget pour la facture sociale. Là aussi, des mesures vont devoir être prises mais pour vous donner une indication, si l'on prend les subsides LAMal qui entrent dans le cadre de cette facture sociale, cela vaut environ un tiers de ces CHF 216 millions. Tout cela pour dire que, lorsque l'on entend les primes de caisse-maladie qui augmentent, c'est quelque chose qui me touche personnellement car on doit les payer, mais aussi au niveau des comptes communaux car cela peut le grever quelque peu, en plus de l'augmentation des dossiers.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je n'ose presque plus vous parler des abris vélos, heureusement que l'on n'a pas trop de conseils généraux. Concernant les abris vélos enfin, nous allons pouvoir avancer, le BLS nous laissera construire les abris vélos que nous désirions depuis le début. Nous aurons des abris que nous espérons agréables et vitrés. Nous allons nous réunir prochainement avec notre architecte communal pour déterminer le début des travaux, qui ne devraient pas durer très longtemps.

En ce qui concerne d'autres travaux, je vais m'occuper également, avec mon collègue Jean Wenger, de la réflexion du temple de Saint-Blaise qui en a bien besoin. Un dossier a déjà été élaboré depuis plusieurs années par Daniel Porret, architecte. Pourquoi Hauterive ? Vous le savez ou pas, le temple appartient aux deux communes. Nous allons prendre également dans ce dossier une personne de l'église, un responsable des monuments et sites à Neuchâtel pour la partie historique, et nous viendrons avec une demande de crédit l'année prochaine pour les travaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Concernant l'école, vous avez constaté qu'il n'y avait plus de scène, elle a été démontée il y a quelques jours. Mardi prochain, les travaux pour réaliser les classes provisoires vont débiter. Cela veut dire que c'est la dernière fois que nous siégeons dans cette salle.

J'enchaîne juste car j'ai lu qu'il y aurait une question qui viendrait sur le financement du collège. Comme vous le savez, il y a eu dernièrement des oppositions. Nous avons deux banques qui sont prêtes à nous prêter, la BCN et l'UBS. Les banques ne prêtent que lorsque l'on a un plan financier qui est bien établi, avec des dates et des délais de décaissement. Comme il s'agit d'énormes montants, nous allons pourvoir peaufiner tout cela pour arriver à définir un plan de décaissement.

Le Président remercie M. Guinand et passe au point n°8 et à la lecture de la motion.

8. Motions et propositions

8.1 Motion du Parti socialiste : « Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe ».

Le Président annonce que la motion a été reçue en temps et en heure et donne la parole au PS.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Avec la construction des Quatre Fantastiques le collège de la Rive-de-l'Herbe va perdre sa fonction scolaire. Il semble dès lors essentiel de lui trouver une affectation qui contribue à enrichir la qualité de vie de Saint-Blaise et réponde aux besoins de ses habitants.

Le Conseil communal dit du reste lui-même dans son programme de législature : "Ce bâtiment emblématique devra retrouver une fonction dans le tissu villageois, et plusieurs pistes devront être examinées pour trouver la fonction optimale."

Les Saint-Blaisois ont sans aucun doute des idées originales et créatives sur les possibles nouvelles affectations. Il serait dommage de ne pas les associer aux réflexions au sujet du futur de ce site.

C'est pourquoi le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal organise une démarche participative, sous forme d'un appel à idées ouvert à tous les habitants de Saint-Blaise. Il peut

par exemple s'agir d'un atelier invitant les habitants à se réunir et à générer des idées, de manière cadrée et structurée.

Par participatif, nous entendons qu'après la période de génération d'idées, les décisions reviennent aux autorités communales, exécutives, législatives, voire aux citoyens le cas échéant, selon les processus décisionnels légaux en vigueur.

La démarche retenue devra être accompagnée d'une large communication pour s'assurer qu'un maximum d'habitants est informé des possibilités de donner des idées. Des idées émises, trois ou quatre pourront être retenues par le Conseil communal.

Un mandat à un prestataire externe pourra être attribué pour s'assurer que cette démarche soit menée de manière adéquate, notamment que les possibilités et limites en soient comprises par les participants. Il s'agit de générer l'envie de s'impliquer dans la vie du village et de participer positivement à son développement. Le montant destiné à couvrir les frais liés à cette opération devra rester dans les compétences du Conseil communal.

A l'issue de la démarche, nous demandons au Conseil communal de nous présenter un rapport sur la démarche retenue, les mesures de communication entreprises et les idées retenues par le Conseil communal pour approfondissement, dans une perspective de réalisation.

Le Président passe à l'entrée en matière.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe Libéral Radical est surpris par cette motion. En effet, plusieurs éléments nous intriguent.

Son timing tout d'abord. La motion intervient alors que le programme de législature vient de sortir de presse. Ce document prévoit une bonne place pour l'avenir du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe mais n'a pas encore eu le temps d'être débattu, abordé, ni même évoqué en séance de Commission ou de Conseil.

Son principe ensuite. Nous vivons dans un monde où plus personne ne veut prendre de responsabilités. La vie associative mais aussi l'activité politique le ressent et peine à attiser la flammèche de la motivation et encore moins le feu de la passion chez les gens. Enlever de la substance à la charge de conseiller général ne ferait qu'aggraver la situation. Cependant, nous sommes élus par le peuple et donc ses représentants face aux décisions à prendre. La démocratie est un devoir, que nous avons tous ici accepté. La démocratie n'incombe pas toujours de redonner tout le pouvoir au peuple, ou pire à des groupuscules de citoyens, lobbyistes de leurs intérêts propres ou avides de tribune. Les institutions existent pour une bonne raison. Utilisons-les, faisons leur confiance, faisons nous confiance. Ou alors revenons aux assemblées primaires comme ailleurs en Suisse. Il est vrai que les cantons de Neuchâtel et de Genève sont les seuls à n'avoir confié le législatif communal à des conseillers généraux uniquement.

Sa démarche enfin, obligeant la mise en place d'une démarche participative. Un exercice à la mode, aux occurrences nombreuses, y compris dans notre région. On a à l'esprit celle de Neuchâtel, belle participation, belle visibilité dans les médias. Mais au rayon des aboutissements concrets, pas grand-chose. Les candidats peuvent y voir une uberisation pratique de la politique où chacun peut apporter le meilleur de son avis. De manière cynique, c'est également un terreau de choix pour la démagogie, prêt à tout pour manipuler la volonté populaire. Et je ferais volontiers partie de la première catégorie si je ne craignais pas que des adeptes de la seconde fréquentent le village et les travées mêmes de notre propre institution. Afin d'éviter cela, et comme toujours, nous privilégierons le pragmatisme.

Ainsi, et pour toutes ces raisons, le groupe Libéral-Radical a décidé d'accepter l'entrée en matière sur le sujet, mais d'amender le texte de la manière suivante :

La motion telle qu'elle a été rédigée possède un ton extrêmement contraignant qui ne nous sied guère. Elle réclame l'organisation d'une démarche participative, un point c'est tout, ôtant toute marge de manœuvre ou autre liberté aux Conseils général et communal. Le PLR soutiendra l'idée d'une réflexion sur l'avenir du collège de la Rive-de-l'Herbe, mais sous sa forme amendée uniquement.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de L'Entente soutiendra la motion. En effet, nous pensons aussi que le sujet de l'avenir du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe a été déjà trop longtemps escamoté par la commune. En particulier en ce qui concerne les perspectives pour l'accueil parascolaire, que le projet de Vigner n'a jamais voulu prendre en compte de manière intégrée.

Egalement, l'approche participative proposée dans la motion rejoint tout-à-fait les positions de L'Entente sur la gouvernance communale.

Si cette motion est approuvée, nous souhaitons bien entendu qu'elle soit implémentée le plus rapidement possible, en tout cas dans le délai réglementaire. A ce propos nous nous permettons de rappeler au Conseil communal qu'il existe encore d'anciennes motions auxquelles il n'a pas répondu et dont les sujets restent très actuels (énergie, économie locale en particulier).

Nous demandons une suspension de séance pour débattre de l'amendement du PLR.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous sommes aussi pour une interruption de séance afin de débattre de l'amendement.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais encore le souligner. L'amendement du PLR n'est pas une manœuvre PLR pour contrer le Parti socialiste, pour une histoire d'égo. Le classement de la motion du programme de législature va être traité plus tard et je regrette que ce classement intervienne après le classement de la motion. En effet le Conseil communal vient de produire un programme de législature consistant qui nous a emballés. La motion du Parti socialiste fixe un cadre contraignant au Conseil communal. Le PLR préfère lui laisser une marge de manœuvre pour définir comment il entend générer les meilleures idées. De plus au dernier Conseil général, l'Entente s'est plainte des honoraires versés aux bureaux de consultants ; la démarche participative proposée par le Parti socialiste peut coûter cher.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai l'impression qu'il y a un souci sur la façon de procéder par rapport au vote. Je suggérerais que l'on vote une entrée en matière et que l'on fasse ensuite une suspension de séance afin de débattre des modalités.

Le Président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président demande une suspension de séance de 5 min.

Le Président donne la parole au PS.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est le bon moment pour lancer une motion sur ce sujet. Nous sommes en amont, le calendrier est bon, le projet de Vigner va être lancé, la nouvelle affectation de la Rive-de-l'Herbe se pose maintenant. Nous gardons nos responsabilités comme législatif, nous n'enlevons pas la responsabilité de l'exécutif, nous demandons qu'une phase du processus de réflexion se fasse de façon participative et qu'elle incorpore la population à cette phase.

Afin d'augmenter la cause politique de la population, un processus participatif est extrêmement profitable, nous arriverons comme cela à la faire s'intéresser au projet et, de façon générale, à la vie de notre village.

La démarche participative est une mode, oui, mais pas seulement. Comme photographe, j'ai suivi un processus de fusion de communes, celui qui a abouti sous forme de la Grande Béroche. Il y avait énormément de phases participatives où la population a été invitée à donner son opinion. Je peux vous dire, à part le succès général de ce processus, les discussions de la population que le cadre précis dans lequel ils pouvaient s'exprimer est dynamisant. Nous sommes pour inviter et permettre à la population de Saint-Blaise de se lancer dans cette aventure.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Je pense qu'une majorité dans notre groupe va refuser l'amendement. La raison est que, essentiellement, nous avons été très intéressés par la démarche lancée par le PS, une fois n'est pas coutume. Il y a aussi toute une histoire derrière notre groupement ; l'Entente a voulu, dès le début, reconnaître, représenter la diversité, la variété des opinions et des intérêts de notre population au-delà de ce qui était strictement représenté au sein de la politique.

Il est clair que les organes politiques forment une simplification, une réduction, qui est efficace. C'est vraiment l'opportunité, l'opportunité de valoriser la diversité des opinions et des intérêts de notre population.

Je le répète, nous allons refuser l'amendement et approuver la motion telle qu'elle a été présentée.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

*Juste pour que nous puissions comprendre ce qui se cache derrière cette motion ou ce qui peut être considéré comme démarche participative. Si le Conseil communal invite la population et qu'ensuite, dans cette salle, il y ait quelques ateliers, les personnes passent dans ces ateliers, que nous prenions note des idées des gens, cela remonte ensuite au Conseil communal qui en fait une synthèse et qui intègre les résultats de ces travaux pour affiner ses stratégies...
Pouvons-nous considérer cette invitation comme ayant été une démarche participative ?*

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La réponse à votre question M. Constantin est : oui ! Il s'agit bien de proposer, de générer des idées, par une démarche participative dont il n'existe pas vraiment de définition. Je pense que la latitude donnée par le Conseil communal est très large dans l'application de cette motion.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Je traite quand même un bémol, je reviens sur une chose qui a été exprimée. Oui, la forme peut être discutée. D'ailleurs, la motion délègue, sans problème, au Conseil communal, l'organisation. La motion, si je m'en rappelle bien, met l'accent sur la publicité. La population est informée, on lui demande, on organise la manière dans laquelle elle va s'exprimer mais ce n'est pas un alibi. On demande vraiment à la population, aux groupes d'intérêts, aux associations, il faut qu'il y ait une démarche active.

M. Charles Constantin (PLR)

Si le Conseil communal organise une telle séance, explique dans le Bulcom que la population sera invitée à partager sur le futur de l'affectation de la Rive-de-l'Herbe, si les exercices se font, si le mandat... Parce que je me souviens de séances du Conseil général où l'on se plaignait des montants attribués à des cabinets d'audits... Donc, si un tel exercice devait coûter CHF 1'000.00 ou CHF 2'000.00, est-ce que cela serait supportable, est-ce que cela pourrait être considéré comme une démarche participative par le PS qui a déposé cette motion ?

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous n'allons pas faire un marchandage. Le PLR, vous avez pu lire la motion, vous avez pu entendre le développement qui donne un peu plus de consistance à la motion. N'essayez pas de nous faire dire jusqu'à quel montant cela peut être acceptable. La motion est bien formulée et elle laisse une certaine liberté au Conseil communal, elle donne un cadre central qui a une phase participative.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il me semble qu'il y a un des acteurs que l'on n'a pas entendu jusqu'à présent, qui est le Conseil communal. Je ne sais pas à quel moment nous passerons au vote... (Interruption du

Président)

Le Président interrompt Mme Attinger et lui explique qu'il allait donner la parole au Conseil communal à l'instant.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons réfléchi en connaissance de la motion du PS et nous étions partis du principe que nous accepterions la motion. Il faut dire que vous êtes nos patrons, vous nous dites ce que nous devons faire et nous le faisons. Nous avons l'impression que l'on ne sait plus très bien ce qu'il faut faire, mais bon, nous nous débrouillerons.

Je suis un peu peiné d'entendre que nous aurions négligé la Rive-de-l'Herbe. Je vous rappelle que cela a été un élément extrêmement important lors du concours d'architecture. Après le concours, nous avons fait une étude spécifique de variantes pour savoir s'il devait être intégré ou pas dans le cursus de l'enseignement. Ce rapport a été discuté avec tous les groupes, avec l'éorén, et tout le monde était d'accord de dire que la Rive-de-l'Herbe ne fait plus partie du cursus de l'enseignement à Saint-Blaise. Cette première étape étant franchie, nous sommes conscients du fait qu'il faut trouver une nouvelle fonction à ce bâtiment.

Nous sommes sensibles à l'argumentation du PLR de tout à l'heure, qui concerne les dangers qu'une certaine participation mal faite pourrait frustrer les gens, déboucher sur des solutions irréalistes ou dispersées.

C'est une tâche difficile que nous assumerons car nous avons à cœur de faire quelque chose de bien avec ce bâtiment. Nous accepterons la motion telle qu'elle résultera de vos débats, qu'elle soit plutôt orientée de manière assez dirigiste ou d'apparence moins dirigiste mais si l'on nous ne donne que CHF 1'000.00 pour faire cela, c'est aussi une contrainte difficile.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste pour la remarque concernant les motions qui étaient en panne depuis quelque temps, le Conseil communal y répondra d'ici la fin de l'année.

Concernant cette motion, on nous a beaucoup reproché de dépenser de l'argent pour ces études. Nous allons donc éviter de dépenser trop d'argent pour faire une étude participative à ce niveau-là. Sachez quand même que le Conseil communal entend garder la main sur ce type de projet et c'est en définitive lui qui viendra avec un rapport, comme cela est demandé dans la motion, mais sur la solution qu'il aura choisie.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,

Nous demandons juste une petite interruption de 5 min.

Le Président accorde la suspension demandée.

Le Président reprend la séance et invite le Conseil communal à chercher les voies et moyens les plus adaptés afin de trouver des idées réalistes pour la prochaine affectation du collègue de la Rive-de-l'Herbe, une fois la construction des collèges de Vigner achevée.

Le Président passe au vote de l'amendement proposé par le PLR.

L'amendement est refusé par 19 voix contre 13 pour.

Le Président passe au vote de la motion de base.

La motion est acceptée par 19 voix, 0 contre et 13 abstentions.

Cette motion sera développée ultérieurement par le Conseil communal au moyen d'un rapport.

8.2. Classement de la motion interpartis « Un programme pour une législature »

Le Président passe à la prise en considération.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de L'Entente a pris connaissance avec grand intérêt du programme de législature du Conseil communal. Il s'agit sans doute d'un bon pas vers une meilleure visibilité de la politique communale, et nous sommes reconnaissants du travail effectué.

Toutefois, il nous est encore difficile d'exprimer des avis concrets sur ce programme, puisqu'on attend encore le plan financier, qui devrait être son complément essentiel.

Dans la synthèse des deux documents nous espérons pouvoir identifier à la fois les priorités et les ressources, en particulier en termes de budgets, pour des plans d'action qui dépassent la notion de bonnes intentions.

Cela dit, d'un point de vue formel, nous accepterons le classement de la motion.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a une année, les partis politiques affutaient leurs armes avant de se lancer dans la campagne des communales. L'Entente voulait faire progresser Saint-Blaise avec ses citoyens. Le Parti socialiste voulait voir la commune agir pour demain. Et le PLR mettait l'accent sur l'accueil et l'attractivité du village. Une fois les élections passées, les Présidences des trois partis se sont accordées pour signer la motion demandant un programme de législature dans les 6 mois qui suivaient la séance de constitution du Conseil général.

Les délais ont été tenus. Et avant de boucler nos valises pour les vacances 2017, nous avons reçu le programme de législature à consommer sous les parasols.

Dans le groupe PLR, les avis sont unanimes quant à la qualité du document. Certains ont apprécié le travail de fond, d'autres la structure. Les nouveaux conseillers généraux ont été impressionnés par la variété et le nombre de challenges que relevaient les Autorités de notre village. Les plus sceptiques ont été soufflés par la performance : un tel document pondu en si peu de temps. Ceux qui aiment la langue de Voltaire, enfin, ont apprécié la qualité rédactionnelle du rapport.

Le programme de législature remis remplit les buts suivants :

- *Le Conseil communal affirme les priorités de sa politique au sens large*
- *Le Conseil communal définit les axes et précise les objectifs*
- *Le Conseil communal fait comprendre les liens entre les différentes actions entreprises.*

Lors de la séance de groupe, certains membres ont demandé le plan des investissements, d'autres auraient souhaité une priorisation des objectifs voire un échéancier. Réponses ont été données que le plan des investissements serait fourni avec le budget 2018 et que le programme de législature traçait les lignes de force de l'action de l'exécutif sans en expliciter les détails et sans en figer les contours de manière définitive.

Le groupe PLR a clairement ressenti la détermination du Conseil communal à réaliser la plupart des mesures et à s'attaquer à celles qui se dérouleraient sur plusieurs législatures.

Le PLR adhère avec enthousiasme au programme de législature. Certains points lui parlent tout particulièrement :

- *Saint-Blaise doit être attractif pour ses actuels et futurs contribuables. Le maintien de finances saines et d'un coefficient bas ainsi qu'une offre intéressante en logements d'un certain standing représentent des atouts importants.*
- *La révision du Plan d'aménagement local permettra d'intégrer des réflexions sur les plans de circulation, de stationnement et d'espaces publics*
- *La réalisation des projets phares rendra encore plus attractif Saint-Blaise*
- *La valorisation de l'adhésion aux syndicats intercommunaux, du site des Fourches, du bâtiment nautique, des rives et du port doit permettre aux Saint-Blaisois d'en profiter de l'offre de prestations.*

En ce qui concerne l'avenir institutionnel, le groupe PLR a compris que les impulsions viendraient de la population, du législatif ou des autres communes, mais pas du Conseil communal.

Le groupe PLR salue la volonté du Conseil communal de soigner la communication avec la population et avec les entreprises. Elle est d'ailleurs d'avis que le programme de législature constituerait un très intéressant sujet pour une présentation publique.

Enfin, le groupe PLR termine son rapport en soulignant que le programme de législature devra également constituer un document de référence pour les conseillers généraux dans leurs travaux en commission, en groupe politique ou en plenum. Ce document est actualisable d'où son numéro de version 1.00. Il nous appartient donc aussi de vérifier systématiquement l'adéquation des intentions et des rapports du Conseil communal avec les axes principaux fixés dans le programme de législature.

Pour réaliser ce plan de législature, il faudra de la persévérance. Au sujet de la persévérance Léon Trotsky a dit : « La Persévérance, c'est ce qui rend l'impossible possible, le possible probable et le probable réalisé. »

C'est en souhaitant beaucoup de persévérance au Conseil communal, au Conseil général et également à l'administration communale, que le groupe PLR accepte à l'unanimité le classement de la motion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La semaine dernière c'était le Chant du Gros au Noirmont. Dans ce festival, comme sur toute scène qui propose de la musique pop ou rock, c'est le batteur qui débute presque chaque morceau. Il bat quelques mesures et ensuite le groupe poursuit. Pour ceux et celles parmi nous qui préfèrent la musique classique, il n'y a là rien de nouveau : la mesure, ils connaissent aussi.

Le 24 novembre de l'année dernière, en approuvant la motion interpartis « Un programme pour une législature », notre Conseil général a battu la mesure. C'est ensuite en parcourant le

programme de législature reçu aux portes des vacances d'été que nous avons pu prendre connaissance de la mélodie écrite par le Conseil communal.

Et bien pour une première mélodie, vous avez probablement rédigé là un tube, Messieurs les conseillers communaux !

Bravo à vous et merci ! Le document est bien structuré. Il pose les axes principaux d'actions pour la législature et les décline clairement par dicastère. Sa lecture est agréable et la rédaction pas trop technique. Il se révèle un outil extrêmement utile pour ceux et celles parmi nous qui débutent. On y découvre de vraies pépites, ce qui nous réjouit. Il y a du souffle, de l'audace, de la vision. On est à mille lieues de l'inventaire des travaux d'investissements et d'entretien général, sec et aride, que vous nous serviez en 2009 !

Petit bémol, si vous permettez mais qui ne devrait pas affecter la tonalité toute en majeur de votre ouvrage : les actions et réalisations proposées ne sont pas priorisées ou le sont insuffisamment. Ça et là on lit l'une ou l'autre année, mais cela reste l'exception.

Nous avons pris note en commission financière ainsi qu'en séance de groupe que le plan des investissements demandé par la motion mais absent du présent rapport prendra la forme d'une planification financière roulante dès le BU2018 et nous sera donc livré en cette fin d'année. Cet outil contraindra ainsi le Conseil communal à prioriser ses actions. Le bémol sera alors levé.

Nous avons une première suggestion à vous faire afin que ce programme permette tout au long de cette législature à chacun, à vous, à nous, aux habitants de Saint-Blaise d'avoir, ainsi que vous l'écrivez, une vision cohérente de la gestion de la commune : cette suggestion est d'insérer ce programme et ses axes dans un tableau de bord. Les actions proposées, qui constituent autant de notes de musique, trouveront de cette façon leur place sur la portée. Un tel tableau vous permettra de voir où en sont les réalisations et de communiquer de façon plus dynamique et efficace à leur sujet. Qui plus est : la motion – dont le groupe socialiste acceptera le classement – demande de faire figurer un point de situation annuel sur ce programme dans le rapport de gestion et de dresser un bilan général en fin de législature. Un tableau de bord vous aidera à préparer ces points.

Nous nous permettons une seconde suggestion : partagez ce programme et faites-le connaître à la population ! C'est de la belle ouvrage et un puissant support de communication.

Excellent travail donc Messieurs ! Mais en avant toute aussi. Puisque c'est maintenant que cela commence.

Pour reprendre la métaphore musicale, le Conseil général a donné la mesure. Le Conseil communal a composé un tube. Il peut désormais l'interpréter. Et comme tout bon batteur qui se respecte, le Conseil général, mais aussi les commissions, seront les gardiens de la mesure tout au long de l'exécution du programme.

Le Président remercie Mme Attinger et donne la parole au CC.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour votre accueil, cela fait chaud au cœur.

Les trois partis ont présenté le 24 novembre 2016 une motion demandant au Conseil communal d'établir un programme de législature.

Nous avons établi ce programme, que nous avons envoyé électroniquement à tous les conseillers généraux le 6 juillet de cette année.

Indépendamment de la demande des partis, le Conseil communal avait eu l'intention, lors de la précédente législature, d'établir un tel programme. Nous y avons renoncé, poussés par un optimisme nous ayant convaincus que la commune d'Entre-deux-Lacs verrait le jour au 1^{er} janvier 2017.

C'est cependant plein d'allant que nous nous sommes repliés sur nos limites communales pour établir le programme de législature que vous avez reçu. L'exercice a demandé passablement de temps et d'énergie, mais nous l'avons fait avec plaisir et consciencieusement.

Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer à la Commission financière et de gestion la raison pour laquelle le plan des investissements, qui avait également été demandé dans la motion, ne fait pas partie de la livraison. Ce plan des investissements devra en effet être fourni pour le début de 2018, selon les nouvelles directives de la loi sur les finances cantonales et communales. Il aurait été inutile de faire un premier plan des investissements, alors qu'il sera établi d'ici à la fin de l'année, dans le cadre du budget.

Nous nous réjouissons de pratiquer ce Programme de législature, c'est-à-dire de l'utiliser pour orienter notre action, et afin qu'il ne reste pas lettre morte. Nous avons d'ailleurs déjà commencé. Comme demandé également dans la motion, nous ferons le point de la situation dans chacun des rapports annuels de gestion, de même qu'un bilan général en fin de législature.

Nous pensons ainsi avoir répondu à la motion, et nous sommes contents de l'outil que nous avons créé. C'est donc fort de cette conviction que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de classer la motion du 24 novembre 2016.

Le Président passe au vote de la demande de classement.

Le classement de cette motion est accepté à l'unanimité des membres présents.

9. Interpellations et questions

Le Président informe qu'aucune interpellation n'a été reçue et passe aux questions.

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je n'ai pas exactement compris l'intervention de M. Jeanneret concernant le terrain à la Musinière, où il a fait mention que la Commune souhaitait des appartements protégés et puis que la fondation Arc-en-ciel était spécialisée dans les appartements à loyers modérés.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je ne suis pas très à l'aise pour vous répondre car cette terminologie est très compliquée. Sous appartements protégés, la notion a évolué. L'Etat lui-même, lorsqu'il subventionne certains appartements, définit un certain cadre.

A la ruelle du Lac, ce sont des appartements qui sont faits pour des handicapés et personnes à mobilité réduite. Comme c'est un organisme privé, il n'y a pas d'organisation ou pas pour le moment, d'aide aux personnes, et il n'y a pas de subventions.

A la Musinière, Arc-en-ciel est capable de faire des appartements de type protégé avec accompagnement. Physiquement, les appartements seront faits de manière à répondre aux critères, la Commune mettra à disposition sous une forme de droit de superficie, le terrain de manière à ce que les loyers soient le plus bas possible. Nous travaillerons aussi avec Mme Decker de l'Office du logement, qui aura des exigences du point de vue de l'accompagnement des personnes.

Ce qu'il faut retenir c'est que nous avons la chance de maîtriser le foncier, d'avoir trouvé un partenaire qui à l'habitude de ce genre de chose, qui n'a pas de visées spéculatives et qui nous permettra d'offrir des appartements pour un autre type de population qui a aussi besoin de ce genre d'appartements.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai une question concernant l'information qui nous a été donnée au sujet d'Ichtus. Le Conseil communal nous a indiqué qu'il y avait déjà quelques offres qui étaient déjà entrées. Est-ce que, en première lecture des offres dont vous disposez, pouvez-vous nous dire si le budget qui a été voté par notre Autorité suffira ?

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est trop tôt pour le dire. Nous avons plusieurs offres qui sont arrivées mais comme dans le cadre du projet des Fourches, nous nous efforcerons de tenir, le plus prêt possible, le budget accordé.

M. Roland Canonica (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

A la lecture de l'Express d'hier, je me suis rendu compte que le canton avait du temps et des fonctionnaires pour rédiger des accords de positionnements stratégiques entre les communes, les régions, l'association du réseau urbain neuchâtelois et l'Etat de Neuchâtel. En relisant cela, je me suis rendu compte que c'était plus un inventaire à la Prévert qu'un plan d'action. En allant plus loin, j'ai constaté que, sur toutes les communes du canton, deux villages gaulois faisaient oppositions, la commune du Landeron et la commune de Saint-Blaise. Est-ce que le Conseil communal peut nous donner de plus amples informations ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons décidé d'être un des deux villages gaulois pour les raisons que vous avez expliquées. Il y a un peu plus d'une année, l'Etat nous a proposé cette démarche, c'est-à-dire de remplacer les 8 accords qui existaient entre les régions et l'Etat, par un nouveau type d'accord comme vous avez pu lire dans la presse.

Je peux vous dire que, dans toutes les communes, cela a créé de gros problèmes. Nous avons mis du temps à comprendre la démarche, le but n'était pas du tout clair. Nous avons eu des discussions avec M. Jean-Nathanaël Karakash, en charge du dossier. Cela a clarifié un peu l'orientation mais pas énormément mais surtout, nous avons été énormément déçus du manque de substance, d'éléments concrets et de souffle. Le Conseil communal s'est réellement posé la question, est-ce que l'on joue le mouton noir ? Est-ce que nous allons jouer les gaulois ? Et l'on s'est dit que oui.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Un des effets collatéraux bien modeste de notre accord à la Juracime au sujet de l'extension de la carrière est la condamnation d'un sentier. Celui-là même qui permet, au niveau du bois du Meunier, de rejoindre le sentier de la crête de Châtoillon à son point le plus oriental, au sentier qui, partant des Fourches, nous conduirait à Cornaux.

Ce segment dorénavant manquant ne permet plus de réaliser une belle boucle de promenade ou de course à pieds.

Est-il dès lors envisageable de voir un nouveau tracé de sentier se réaliser, proche de la carrière, en remplacement de celui qui n'est plus utilisable ?

Et pour que la boucle soit belle et agréable, un entretien du sentier de la crête de Châtoillon est-il envisagé ou envisageable ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Effectivement, ce réaménagement de la carrière du Roc a quelque peu modifié les tracés pédestres. La carrière a l'obligation d'en remettre à disposition, le périmètre qui a été effacé de la carte doit être reconstitué en bordure de carrière de manière à ce que l'on puisse utiliser les chemins que l'on empruntait à l'époque.

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Chaque année au printemps, nous accueillons dans notre commune de nouveaux habitants. Comme cela a été dit avant la clôture du dernier CG, cette rencontre est un bel exemple qui illustre comment « nos autorités prennent soin de la population de notre village » et ça fait plaisir. Cette rencontre avec les nouveaux habitants découle d'une motion lancée par Serge Mamie il y a un certain nombre d'années. Cherchant des idées afin d'enrichir la tradition que M. Mamie a lancée, nous nous sommes fait quelques réflexions à son sujet. Voici donc nos questions :

Tout d'abord, les sociétés locales, groupes sportifs, etc. sont-ils présents lors de la rencontre ? La rencontre peut-elle devenir ou est-elle déjà ouverte au public ? Quelles sont les activités organisées pendant cette soirée ?

Puis, qui est invité comme nouvel habitant ? Les étudiants de passage ? Les requérants d'asile ? Les familles et particuliers qui s'installent à Saint Blaise ? Et quels documents reçoivent-ils ?

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La réception des nouveaux habitants est organisée par l'administration. Sont conviés par lettre avec coupon réponse, tous les nouveaux habitants quel que soit leur permis, y compris les réfugiés pour autant qu'ils soient inscrits sur notre territoire. A ce jour aucune association villageoise ne participe à la réalisation de cette réception.

Le programme se déroule de la manière suivante :

- *Les autorités se présentent*

- *La Commission du 3 février est invitée à décrire les manifestations qui ont lieu dans le village ainsi que les possibilités d'être informés au travers des différents sites internet ou des guichets de l'administration.*
- *Une personnalité, Claude Zweiacker pour les années récentes, intervient sous la forme d'un petit discours pour décrire la Commune et son histoire.*
- *Une collation est servie, un cadeau est offert aux enfants ainsi qu'une fleur pour les dames.*

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons tous constaté que la scène avait disparu, est-ce que nous devons comprendre que les oppositions ont été levées ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Malheureusement pas encore. Vous savez qu'il y a eu 4 oppositions de la même personne. La 1^{ère} a été retirée par l'opposant. Pour les 3 autres, nous sommes toujours en discussions, c'est laborieux mais nous progressons. Les 5 points litigieux sont identifiés depuis longtemps, nous avons des propositions depuis longtemps. Nous avons impliqué le Service de l'énergie et de l'environnement de Neuchâtel puisque c'est de leur part que les exigences du chauffage du home viennent. Nous attendons ces prochains jours, une prise de position officielle du SENE qui nous permettra de finaliser rapidement une convention avec l'opposant de manière à ce qu'il retire ces oppositions.

En parallèle, nous avançons dans la réception d'offres d'entreprises, les contrats se mettent en place. Pour ce qui concerne le début des travaux, nous n'avons pas de retard, le but étant toujours de commencer en janvier à faire les lots suivants.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais revenir sur la problématique de la Police du feu. On constate que c'est une des Commissions qui a le plus de changements. On a depuis quelques années, un fort renfort de la législation concernant la Police de feu, tant et si bien que pour moi, en qualité d'architecte, quand je fais un permis de construire, je dois délivrer un certificat de compétence et, dans le canton de Vaud, je dois certifier que j'ai respecté la loi. C'est un peu comme si, à chaque fois que je descends de mon automobile, je dois dire que j'ai respecté la législation sur la route.

On en arrive donc au fait qu nous avons des miliciens qui doivent traiter des problèmes qui sont de plus en plus complexes. Je me demande si le Conseil communal ne devrait pas étudier la problématique de la Police du feu et des contrôles sur les bâtiments par des professionnelles ou des fonctionnaires de la commune.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est effectivement une solution qui pourrait être envisagée. Nous essayons actuellement de rémunérer les personnes qui font partie de la Commission de la police du feu de manière adéquate. Pour ce qui est de la professionnalisation de cette fonction, je ne connais pas tout l'historique au sein de la commune mais il est vrai que, si nous avons des problèmes à repourvoir les postes, c'est une proposition que l'on pourrait étudier.

Jean-Philippe Scalbert (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

- *Nous sommes à 10 jours d'un scrutin important. Ce qui m'a amené à penser qu'en janvier 2017 une séance interpartis a traité diverses questions sur le déroulement des opérations de dépouillement : participation des élus candidats ou engagés pour une cause*
- *ouverture du dépouillement à des citoyens non engagés politiquement*
- *ouverture des enveloppes déposées dans la boîte de la maison de commune*
- *stockage des enveloppes*
- *etc...*

A cette occasion, il a été convenu entre les présidents des 3 partis et le Conseil communal que l'administration communale élaborerait un descriptif des opérations de dépouillement et que sa conformité à la Loi sur les communes ainsi que son étanchéité à la fraude électorale serait examinée. A la veille d'une importante votation, nous ne sommes pas encore en possession d'un tel document. Le Conseil communal est-il prêt à remédier à cette lacune avant la fin de l'année ?

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant les élections, je vous renvoie à l'arrêté rédigé et approuvé par le Conseil Communal en février 2017 intitulé :

« Arrêté relatif à la composition des bureaux (dépouillement et électoral) lors d'élections ».

Ce document règle les différents problèmes liés à cette question. Il a été publié dans la Feuille Officielle en février 2017. Concernant les autres scrutins, les citoyens/nes de la Commune sont convoqués par ordre alphabétique, indépendamment du fait qu'ils ou elles soient engagé(e-s) politiquement.

Le système informatique ETIC du Contrôle des habitants gère ces convocations de manière à éviter l'appel répété d'un même citoyen.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les épisodes de vandalisme et déprédations sur les rives inquiètent nos citoyens. Même en restant réaliste, et donc sans illusion sur la possibilité d'éviter totalement de tels actes, il nous semble que la commune pourrait prendre des mesures pour en limiter la fréquence et les dégâts. Par exemple par l'installation de caméras, éventuellement activées par la présence de personnes, ou encore des systèmes d'illumination intelligents, également réactifs à la présence.

Est-ce le Conseil communal entend prendre des telles mesures, au-delà des simples réparations et déplorations ?

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Evidement que la problématique des déprédations concerne plus que Saint-Blaise. Nous avons convoqué la Commission des rives et des ports afin de mettre en place un genre de brainstorming pour savoir quels moyens l'on pourrait mettre en place pour éviter les déprédations.

Les solutions que nous avons apportées sont par exemple, mettre une simple barrière à l'entrée des pontons des ports où sont amarrés les bateaux, sur lesquels il y avait passablement de déprédations. De même qu'une lumière qui se déclenche au moment où les gens passent. Depuis ces installations, il n'y a pas eu de nouvelles plaintes.

Pour les déprédations qu'il y a eu cette année, hors les déchets habituels que l'on trouve les lendemains de soirées chaudes, cela a été les deux tables qui ont été détruites et brûlées intentionnellement. Sur ces cas là, il y a eu une enquête policière, qui est toujours en cours.

Nous suivons les choses, nous avons pensé à mettre des lumières dans les arbres, on essaie également de poser des troncs d'arbres avec une inscription dessus pour y mettre les grilles jetables afin qu'ils ne soient pas posés sur le gazon et que ça le brûle. Ensuite, il y a également la surveillance, nous avons un ASP qui fait des contrôles.

Il y a la solution anglaise, qui consiste à mettre un grillage autour de la zone et à partir de minuit, on vide la place. Mais nous n'allons pas en arriver là.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il nous a été fait remarqué qu'il y aurait toujours des câbles électriques exposés dans le secteur entre la rue de Châtellenie et le chemin du Moulin. Le Conseil communal peut-il nous éclairer à ce sujet ?

L'abri BLS, je remercie M. Guinand pour sa réponse et nous nous réjouissons de revoir ces abris de vélos.

Nous avons aussi parlé de la place de parcs à la gare avec un réaménagement de la place et des places de parc.

Complément sur les travaux du collège de Vigner et suite à vos commentaires, pourriez-vous nous indiquer le nouveau planning et ses conséquences ?

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est un câble provisoire nécessaire à l'éclairage public. Celui-ci doit être remplacé lors de la rénovation de la liaison MT Vigner-Ouches.

Ce chantier est toujours en suspens dans l'attente de la meilleure solution à apporter au ravitaillement en électricité du chantier des collèges.

Lors du chantier des collèges, nous devons procéder à l'ouverture de nombreuses fouilles pour installer les différents transformateurs et armoires électriques nécessaires. Or ces fouilles se situent sur le tracé de la liaison MT, raison pour laquelle nous allons procéder à une seule ouverture de chantier.

Ces travaux sont prévus début octobre voire novembre pour autant que l'on sache où sera implantée la future station électrique pour les collèges. A cette date ce câble sera retiré.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons évoqués un aménagement de la place BLS en y mettant des places de parc en plus. C'est un projet n'a pas avancé et nous en sommes au même point que la dernière fois que nous vous en avons parlé.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons encore l'espoir que le planning que l'on a actuellement puisse être maintenu. Nous commencerons en janvier les travaux. Actuellement, nous avons un planning d'intention qui flotte et que nous allons caler au fur et à mesure du retrait des oppositions. Au stade actuel, nous ne pouvons pas être plus précis. Si nous ne trouvons pas d'accord d'ici fin septembre, la commune lèvera les oppositions, et le risque est qu'il y ait des recours, et là tout pourrait être retardé.

Le Président clôt la séance et annonce que la prochaine séance du Conseil général se déroulera le 9 novembre 2017 à 20h00. Il rappelle également la sortie annuelle le 30 septembre prochain.

La séance est levée à 23h24.

PROVISORIE

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Olivier Thomann

Hélène Eberhardt